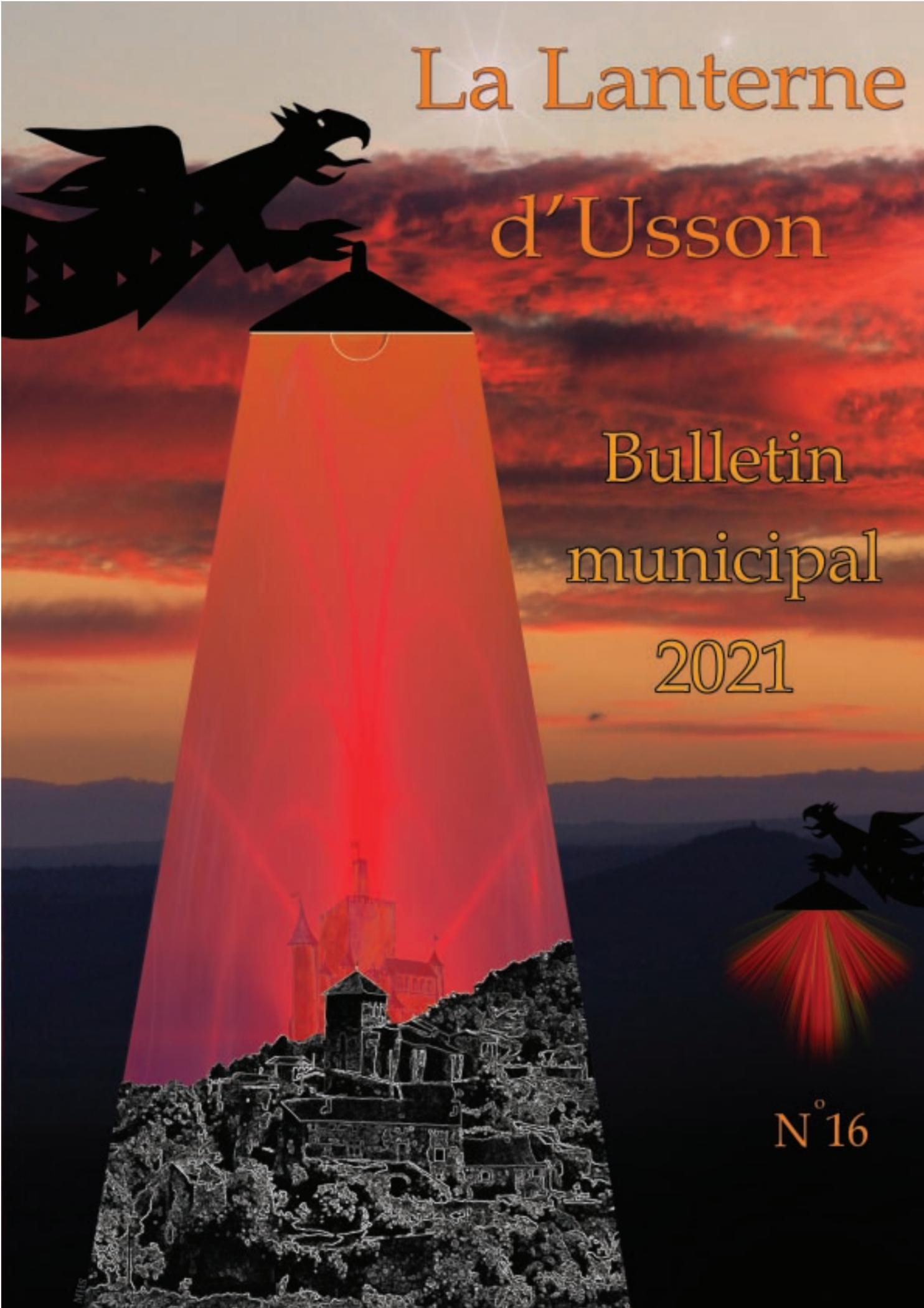


La Lanterne d'Usson

Bulletin
municipal
2021

N° 16



LE MOT DU MAIRE



Chères Ussonnaises, Chers Ussonnais,

A la veille du confinement, le premier tour de l'élection municipale s'est tenu le dimanche 15 mars 2020. Avec près de 64 % de votants malgré le contexte sanitaire, les Ussonnais ont choisi de faire confiance à l'ensemble des candidats se présentant devant leurs suffrages.

Toutefois, cette équipe renouvelée, prête à œuvrer, a dû patienter pour entrer en fonction.

En effet, en prévention de la pandémie de coronavirus, le 17 mars 2020 était déclaré le premier confinement, puis l'état d'urgence sanitaire le 24 mars.

Le Conseil municipal sortant, auquel les nouveaux élus ont été associés, s'est ainsi vu prorogé dans ses fonctions jusqu'à la mise en place du nouvel exécutif. Je souhaite ainsi profiter de cette tribune, pour remercier l'ensemble des conseillers issus de la mandature précédente et de celle en cours pour avoir pris leurs responsabilités en constituant ce que j'oserais appeler un « Conseil de crise » ; Conseil qui fera le nécessaire pour que chaque habitant d'Usson soit équipé d'un masque au jour du déconfinement (je remercie également à ce sujet Anne-Marie MAZEL, couturière installée dans le bourg d'Usson qui a su s'imposer une cadence infernale pour tenir les délais impartis).

Si le déconfinement a eu lieu le 11 mai 2020, il a fallu attendre le 18 mai pour que les conseillers nouvellement élus prennent officiellement leurs fonctions et le 25 mai pour procéder à la mise en place du Conseil municipal constitué comme figurant ci-dessous :

- Maire : Bertrand LIVET
- 1^{er} adjoint : Gérard VERNET (en charge des finances, de l'action sociale et de la vie associative)
- 2^{ème} adjoint : Gabriel CHANAL (en charge de la voirie, des bâtiments communaux et des travaux)
- 3^{ème} adjointe : Marie-Hélène SAUVADET (en charge de la culture)
- Conseillers municipaux (dans l'ordre du tableau des élus) :
 - Mickaël FONTANET
 - Béatrice GILLARD
 - Cécile BOSSE
 - François BRIVES
 - David VILLETTE
 - Bruno SOUQUE
 - Frédéric BLIN

Comme vous le lirez dans les pages suivantes, si l'année 2020 a été grandement perturbée, le Conseil municipal s'est attaché à poursuivre autant que possible les projets de la commune.

Je tiens également à féliciter Daniel GIRAUD, élu municipal depuis 1995, puis Maire d'Usson de 2008 à 2017, pour sa nomination au titre de « Maire Honoraire d'Usson par le Préfet du Puy-de-Dôme. Ainsi, notre commune connaît deux Maires Honoraires que je salue pour leur engagement : Jean-Paul VIGNAL (Maire de 1970 à 2008) et Daniel GIRAUD (Maire de 2008 à 2017).

Mais « Vivons Usson » ne doit pas rester une simple expression !

Aussi, s'il n'a pas été possible de maintenir les « Vœux du Maire » 2021, le Conseil municipal, soucieux de prendre soin de la vie du village et du vivre ensemble, envisage d'organiser, dès que la situation le permettra, un moment convivial à partager autour d'un verre de l'amitié. Ce sera également l'occasion pour tous de faire la connaissance des nouveaux habitants (et réciproquement) auxquels je souhaite la bienvenue dans notre beau village.

Ainsi, dans l'attente de pouvoir se retrouver tous ensemble, le Conseil municipal se joint à moi pour vous adresser à toutes et tous nos meilleurs vœux de santé et de bonheur pour l'année 2021 !

Bertrand LIVET - Maire d'Usson

SOMMAIRE

La Lanterne N°16 - 2021



Vie communale P : 4

- Conseil municipal p. : 4
- Informations mairie p. : 4
- Délégations Organismes extérieurs p. : 5
- Commissions p. : 6
- Etat civil p. : 6
- Recensement militaire p. : 7
- Urbanisme p. : 7
- Comptes rendus des Conseils municipaux p. : 8
- Budget p. : 12
- Point sur les travaux et projets en cours p. : 14

Agglomération du Pays d'Issoire P : 20

- Nouvel exécutif de l'API p. : 20
- Maison de Services de Sauxillanges p. : 21
- Contrat territorial de l'Eau-Mère p. : 22
- Inventaire des Zones Humides p. : 24
- Le bureau de tourisme d'Usson p. : 25
- Pays d'Art et d'Histoire p. : 27

Organismes et représentations P : 28

- Parc Naturel Régional du Livradois Forez p. : 28
- SICTOM p. : 30
- SME p. : 32
- ADMR p. : 33
- ADIL p. : 34
- Association des Plus Beaux Villages de France p. : 35

Animations et culture P : 36

- La saison artistique p. : 36
- L'église Saint-Maurice p. : 37
- Usson se souvient p. : 38
- Hommages p. : 38
- La commission d'action sociale p. : 39
- La carte Free Pass p. : 39
- Petite histoire des grandes épidémies p. : 40

Vie associative P : 42

- La Fée des ACTS - Festival du TRAC p. : 42
- Comité d'animation p. : 43
- Usson Passé Présent p. : 44
- Amis de l'église Saint Maurice p. : 45
- Chemins d'Usson p. : 46
- Mains dans les crins p. : 47
- Club de la butte p. : 47
- Saga Livradois p. : 48
- Arvernetourix p. : 48

Administratif P : 49

- Guide des démarches p. : 49
- Numéros utiles p. : 50





MAIRIE D'USSON

Maire : LIVET Bertrand
Conseiller communautaire

1er Adjoint : VERNET Gérard, chargé des finances, de l'action sociale et de la vie associative
Conseiller communautaire suppléant

2ème Adjoint : CHANAL Gabriel, chargé des travaux, des bâtiments communaux et de la voirie

3ème Adjoint : SAUVADET Marie-Hélène, chargée de l'action culturelle

Conseillers : FONTANET Mickaël, BOSSE Cécile, GILLARD Béatrice, BRIVES François, VILLETTELLE David, BLIN Frédéric, SOUQUE Bruno

Informations Mairie

Adresse :

Mairie d'Usson
12 rue de la Mairie
63490 USSON
Tel. : 04 73 71 05 90
Fax : 04 73 71 01 87
Email : mairie-ussion@wanadoo.fr



Installation du Conseil - Mai 2020

Horaires d'ouverture du secrétariat :

Lundi de 17 h à 19 h
Mercredi de 11h à 13h30
Jeudi de 17 h à 19 h

En dehors de ces horaires, accueil en mairie sur rendez-vous

Permanence de Monsieur le Maire : jeudi de 17 h 30 à 19 h



Délégations organismes extérieurs

ORGANISMES	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'API	LIVET Bertrand	VERNET Gérard
CONSEIL D'ECOLE DE SAUXILLANGES	SOUQUE Bruno	BOSSE Cécile
SICTOM	LIVET Bertrand	GILLARD Béatrice
SIEI	VERNET Gérard	BRIVES François
SME	CHANAL Gabriel SAUVADET Marie-Hélène	
EPF/SMAF	VERNET Gérard	FONTANET Mickaël
PNR LIVRADOIZ FOREZ	BLIN Frédéric	
AICRI	GILLARD Béatrice COUPAT Géraldine	BOSSE Cécile
ADMR	VERNET Gérard	SOUQUE Bruno
ASSOCIATION « LES PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE »	LIVET Bertrand	
CORRESPONDANT DEFENSE	VERNET Gérard	
CNAS	BOSSE Cécile COUPAT Géraldine	
Référents ambroisie	BLIN Frédéric BRIVES François	
Référent zones humides	SAUVADET Marie-Hélène	
Référent agricole	CHANAL Gabriel	
Référent forêt	SAUVADET Marie-Hélène	



Commissions

Les commissions sont réunies sous la présidence de Monsieur le Maire (hors la commission de révision des listes électorales). A la demande de ses membres, les commissions (hors les commissions fermées : appels d'offres, révision des listes électorales, CCID) pourront être ouvertes à l'avis d'associations, d'expert privés et d'organismes partenaires extérieurs au Conseil municipal.

Appels d'offres :

Titulaires : VERNET Gérard, CHANAL Gabriel

Suppléants : BRIVES François, SAUVADET Marie-Hélène, VILLETTELLE David

Action sociale :

VERNET Gérard, BOSSE Cécile, GILLARD Béatrice, SAUVADET Marie-Hélène

Personnes extérieures au Conseil municipal : BERNARD Michelle, EYMARON Gabrielle, GRENIER Gaëlle, GUINEL Marie

Culture et patrimoine (dont la gestion de l'église et de la salle d'exposition du bureau touristique) :

SAUVADET Marie-Hélène, BLIN Frédéric, BRIVES François, SOUQUE Bruno

Environnement :

BLIN Frédéric, CHANAL Gabriel, FONTANET Mickaël, SAUVADET Marie-Hélène, VILLETTELLE David

Information, communication, site Internet :

BLIN Frédéric, FONTANET Mickaël, SAUVADET Marie-Hélène, VERNET Gérard

Révision des listes électorales :

GILLARD Béatrice, le délégué de l'Administration, le délégué du Tribunal de Grande Instance.

Travaux :

CHANAL Gabriel, BRIVES François, SAUVADET Marie-Hélène, VERNET Gérard, VILLETTELLE David

Urbanisme :

BLIN Frédéric, SAUVADET Marie-Hélène, VERNET Gérard

Commission communale des impôts directs (CCID) :

Titulaires : Mme SAUVADET Marie-Hélène, M. MALARTRE Jean-Claude, Mme GILLARD Béatrice, M. BAUBET Christian, M. CHANAL Gabriel, Mme GORCE Claudine

Suppléants : M. VIGNAL Daniel, M. VERNET Gérard, M. ROUHARD Christian, Mme ALMEIDA Sophie, M. GRANIER Jean-Pierre, M. VECE Michel

Etat civil

Naissances :

Mademoiselle Mélise ORTIGIER née le 30 août 2020 à Beaumont

Mariages :

Madame LOUBARRESSE Laurence et Monsieur DUMAS Romain Maurice le 28 novembre 2020

Pacte Civil de Solidarité :

Madame CORNOLO Sandrine et Monsieur SEVRE Emmanuel, le 13 février 2020

Madame VOYER Emmy et Monsieur CAMES Christopher, Michel, Ludovic, le 5 novembre 2020



Recensement militaire

Les jeunes gens atteignant l'âge de 16 ans sont invités à se faire recenser auprès de la mairie au cours du trimestre de leur anniversaire. Le recensement est obligatoire pour tous, garçons et filles.

Ce recensement leur permettra :

- d'obtenir l'attestation de recensement nécessaire au passage de différents examens,
- de participer à la Journée Défense et Citoyenneté,
- de faciliter les inscriptions sur la liste électorale,
- d'effectuer toute démarche mentionnée au formulaire 106*/04

Urbanisme

Permis de construire :

M. THIBAUD Jacques	Commandaire	16/01/2020	Agrandissement et transformation d'un bâtiment agricole en habitation	Accordé
M. ALLIGIER Arnaud	9 rue de la Générade	26/02/2020	Extension d'une habitation	Accordé
M. ALIOUANE Ali	Côte Rouge	27/02/2020 (modificatif)	Construction d'un balcon	Accordé
M. MORIN Philippe	La Guille	01/10/2020	Construction d'une pergola	Accordé
M. SCHERER Martin	Commandaire	30/11/2020	Construction d'un garage ossature bois	En instruction

Déclarations préalables :

M. PICKERING Brian	La Guille	27/04/2020	Réfection de toiture sur dépendance	Arrêté non opposition avec prescriptions
Mme DASSONVILLE	2 impasse des Ruchers	02/07/2020	Réfection de toiture sur dépendance	Arrêté non opposition avec prescriptions
M. ALIOUANE Ali	Côte Rouge	16/07/2020	Construction d'un balcon	Retrait avant décision
M. GUERRIER Bernard	3 rue de la Générade	13/08/2020	Changement des menuiseries	Arrêté non opposition avec prescriptions
M. GUERRIER Loïc	1 rue du Pressoir	21/09/2020	Pose d'un portail et création d'un poteau brique	Arrêté non opposition avec prescriptions
M. CHANAL Gabriel	1 rue de l'Echansson	07/12/2020	Création d'un auvent et réfection des menuiseries	En instruction





COMPTES RENDUS DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Collecte des déchets et WC Public

Un projet de création de 3 points d'apport volontaire (PAV) pour la collecte des déchets ménagers est prévu sur le pourtour du village ancien. La commune d'Usson souhaite également construire des WC publics sur le parking visiteurs.

Le coût de ces aménagements est estimé à hauteur de 99 922,94 € H.T. réparti comme suit :

- Création d'un WC public sur le parking visiteurs	92 356,44 € HT
- Création de trois PAV	7 166,50 € HT
- Frais de publicité	400,00 € HT

Des demandes de subventions ont été déposées au titre de la DETR à hauteur de 30 % soit 29 976,88 € H.T. et auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du programme "Villages Remarquables" à hauteur de 50% soit 49 961,47 € H.T. - Autofinancement communal à hauteur 19 984,59 € HT

Grange située dans le bourg sur les parcelles E 114 et E 115

Une proposition d'achat au prix des domaines à 9 450 € (8 000 € principal + 1450 € emploi) a été faite aux propriétaires de la grange située au 1 rue de la mairie sise sur les parcelles E115 et E114 (en indivision).

La proposition a été acceptée. Toutefois, si la transaction ne peut aboutir, la procédure d'état d'abandon de parcelle entamée sera menée à son terme jusqu'à l'expropriation au profit de la commune.

Coût et financement en vue de l'achat et de la réhabilitation de la grange :

- Acquisition et frais : 10 338,11 € H.T.
- Coût prévisionnel de la réhabilitation en H.T. : 118 710,76 € H.T.

Soit un coût total de 129 048,87 € H.T.

La commune a sollicité les subventions suivantes :

- Subvention du Conseil Régional - Bonus relance = 50 % : 64 524 € H.T.
- Subvention du Conseil Départemental – FIC = (23,5 % du montant H.T. des travaux) : 30 326 € H.T.
- Fonds de Concours de l'Agglo Pays d'Issoire (6.5 %) : 8 388 € H.T.
- Part Communale – Autofinancement envisagé par prêt : 25 810,87 € H.T.

Eclairage de la Place de la Reine Margot et plantation d'un arbre.

Pose d'un coffret électrique sur le site des Remparts

Il est prévu la pose d'un éclairage public au-dessus de l'abreuvoir situé sur la Place de la Reine Margot. La réalisation du luminaire sera effectuée par l'entreprise VESSELY. Le dessin du luminaire sera réalisé par M. Nicolas DENQUIN, designer en mobilier. Un coffret électrique a été posé sur le site des Remparts afin de disposer de prises électriques lors des manifestations. Le coût global de ce projet s'élève à 2 804,89 € H.T.

Suite à la visite conseil du programme départemental "Ma commune au Naturel", les membres du jury ont apporté leur expertise à la municipalité quant au choix de l'arbre à planter sur la place de la Reine Margot dans l'aménagement prévu à cet effet devant l'abreuvoir. Le choix du Conseil municipal s'est porté sur le mûrier platane sans fruits pour sa bonne acclimatation et son port parasol à même de procurer une ombre agréable sur la placette nouvellement aménagée.

Achat de la parcelle ZD 95 à l'EPF SMAF AUVERGNE

La commune a racheté à l'EPF Smaf, la parcelle ZD 95 correspondant à la station d'épuration pour un prix de 1 456,82 €.

Projet Wifi4EU

Compte tenu des évolutions technologiques prochaines ainsi que le coût de l'opération, les élus ont décidé d'abandonner le projet.

Défibrillateur

Un appareil va être installé en intérieur dans les communs desservants les salles du Préau. La société SICARD sécurité incendie a été retenue pour l'achat, l'installation et la maintenance du défibrillateur. Coût d'achat : 1 117 € H.T. complété d'un contrat d'entretien sur 10 ans pour un montant global de 2 165 € H.T. Ce matériel est subventionné à hauteur de 750 € H.T. par le Conseil Départemental. La signalétique nécessaire à la bonne information des visiteurs du village et des habitants de la commune sera mise en place.



Masques COVID-19

La municipalité a financé l'achat de 330 masques tissu confectionnés par l'Atelier de couture d'Anne-Marie MAZEL pour un coût de 1 100 €. Une aide de l'Etat de 330 € a été attribuée à notre commune.

Subventions aux associations

Le Conseil Municipal a attribué aux associations les subventions ci-dessous au titre de l'année 2020 :

- Chemins d'Usson : 650 €
- Comité d'animation : 600 €
- Usson Passé Présent : 500 €
- Les amis de l'Eglise : 400 €
- Les mains dans les Crins : 100 €
- ADMR : 50 €
- EHPAD l'Eveil : 50 €
- Les donateurs de sang de Sauxillanges : 50 €
- Le Coudert de Commandaire : 50 €

Soit un total de 2 450 € attribués.

Achat des parcelles pour l'ouverture de la voirie de la Gènerade et réfection de la voirie communale de la Guille et de la "voie communale de Chapelle"

Les parcelles nécessaires à la réalisation du projet d'ouverture d'une nouvelle voirie dans le secteur de la Gènerade (E 649, E 653, ZD 249, ZD 253, ZD 254, ZD 257 et ZD 259) ont été achetées par la municipalité d'Usson. En parallèle, la réfection de la voirie de la Guille et de Saint-Rémy-de-Chagnat a été réalisée. Le coût de ces opérations s'élève à 71 517,89 € H.T.

Une subvention de l'Etat au titre de la DETR 2019 d'un montant de 14 100 € H.T. a été accordée pour ces travaux de voirie, ainsi qu'une subvention au titre du FIC départemental 2020 d'un montant de 12 324 € H.T.

En plus des subventions déjà obtenues, une demande a été faite auprès de l'API, dans le cadre des fonds de concours pour un montant de 22 547 € H.T. L'autofinancement est au final de 22 546,89 € H.T. pour l'ensemble de l'opération.

Restauration du tableau la "Résurrection de Lazare"

M. Jean FOUACE du Centre Interdisciplinaire de Conservation et de Restauration du Patrimoine (CICRP) de Marseille est venu sur Usson début septembre afin de constater de visu les précautions à prendre en compte en vue d'un déplacement éventuel de l'œuvre "La Résurrection de Lazare" dans leurs locaux. Après constatation sur place, M. FOUACE a établi un rapport venant préciser le calendrier prévisionnel de l'opération de restauration qui, en accord avec la DRAC, serait effectuée en 2 phases : une première phase d'étude préalable sur l'exercice 2021 comprenant la réalisation de divers examens scientifiques et une seconde phase de conservation-restauration sur l'exercice 2022.

Ainsi, l'œuvre serait envoyée durant deux ans dans les locaux du CICRP. Dans l'idéal, ce tableau devrait être acheminé au CICRP fin mars – début avril 2021.

L'opération d'étude préalable à la conservation-restauration du tableau menée sur l'exercice 2021 comprend le transport aller du tableau au CICRP par un transporteur spécialisé, l'accueil du tableau au CICRP et la conduite des différents examens scientifiques sous l'égide d'une équipe pluridisciplinaire de restaurateurs spécialisés en support bois et peinture ancienne et la constitution d'un comité scientifique comprenant M. le Maire d'Usson, M. le conservateur des Monuments Historiques, un expert issu du monde professionnel et un universitaire.

Ainsi, le plan de financement inhérent à l'étude préalable à la conservation-restauration et aux opérations de conservation-restauration de l'œuvre "La Résurrection de Lazare" s'établit à ce jour de la manière suivante :

- Accueil et examens scientifiques au CICRP de Marseille : 7 300 € H.T. (5 300 € H.T. sur l'exercice 2021 portant sur la 1ère phase d'études et 2 000 € H.T. sur l'exercice 2022 portant sur la 2de phase de travaux de conservation-restauration)
- Transport aller-retour du tableau : 7 100 € H.T. (3 920 € H.T. sur l'exercice 2021 correspondant à l'aller et la création d'une caisse aux dimensions du tableau et 3 180 € H.T. sur l'exercice 2022 correspondant au retour)
- Les frais inhérents aux déplacements du comité scientifique durant la 1ère phase consacrée aux études préalables (2 déplacements en train par membre du comité au CICRP, soit 4 allers-retours Paris/Marseille et 2 allers-retours Clermont-Ferrand/Marseille) : 1 748 € H.T. sur l'exercice 2021
- L'intervention d'une équipe pluridisciplinaire de restaurateurs spécialisés en support bois et peinture ancienne durant la phase d'étude préalable : 14 199 € H.T. sur l'exercice 2021
- L'intervention d'une équipe de restaurateurs pluridisciplinaires durant la phase de conservation-restauration sur l'exercice 2022 (non chiffrée à ce jour – cahier des charges à rédiger suite aux conclusions de l'étude préalable à la conservation-restauration)

De par sa nature, l'étude préalable d'un montant global de 25 167 € H.T. est éligible aux subventions de la DRAC, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du département du Puy-de-Dôme accordées dans le cadre de l'étude et de la restauration du patrimoine. Le tableau "La Résurrection de Lazare" étant classé au titre des Monuments Historiques, le taux et les subventions seraient les suivants :



- Etat (DRAC) : 50 % du coût H.T. de l'opération, soit une subvention à hauteur de 12 583 € H.T.
- Région Auvergne-Rhône-Alpes : 15 % du coût H.T. de l'opération, soit une subvention à hauteur de 3 775 € H.T.
- Département du Puy-de-Dôme : 30 % du coût H.T. de l'opération, soit une subvention à hauteur de 7 550 € H.T.
- Autofinancement Commune : 5% du coût H.T. de l'opération, soit un montant de 1 259 € H.T.

Il sera dès lors nécessaire de solliciter une dérogation pour taux de subvention supérieur à 80 % auprès de M. le Préfet du Puy-de-Dôme afin d'obtenir son autorisation de financement à hauteur de 95% de subventions publiques, soit un montant de 23 908 € H.T. Il est également à noter que l'Association de Amis de l'église Saint Maurice s'est engagée auprès de la municipalité à financer les frais restant à la charge de la commune dans le cadre de cette opération.

Demande de subventions restauration de l'église Saint Maurice

M. le Maire expose au conseil qu'il est envisagé la suite des études pour la restauration de l'église Saint-Maurice (clocher et reste du bâtiment), édifice inscrit I.S.M.H. Il convient ainsi de valider :

- Les études complémentaires sur l'église suivant l'avis CST de la DRAC sur l'étude préalable réalisée par ACA Architectes du 06/08/2020 s'élevant à 44 279,97 € H.T., sur la base des devis suivants :
Devis Ets GENESTE pour sondages dalles ciment : 1 555,97 € H.T.
Devis ACA Architectes pour suivi des sondages dalles ciment : 792 € H.T.
Devis MURO DELL'ARTE sondages Saint-Roch + archéographie : 6 100 € H.T.
Devis Ets SITES pour mise sous surveillance de la sacristie et du chœur : 35 832 € H.T.

- La mission de base des études sur l'église (hors clocher) au taux de 11.35 % du montant HT des travaux, estimés en phase DIAG à 878 219,24 € H.T.

- Les honoraires de maîtrise d'œuvre de l'APS à l'ACT d'un montant de 67 780,97 € H.T. se décomposant comme suit :
ACA Architectes et Associés : 60 834,42 € H.T.
BET SECOB : 3 675,12 € H.T.
BET AUVERFLUI : 3 271,43 € H.T.

- Les missions complémentaires APS-ACT d'un montant de 15 160 € H.T. se décomposant comme suit :
MURO DELL'ARTE : 1 200 € H.T.
Elodie BEAUBIER : 7 310 € H.T.
Fanny GRUÉ : 6 650 € H.T.

- Les études complémentaires liées au clocher d'un montant de 21 345,04 € H.T. :
En validant le devis de SYLVA CONSEIL pour le DIAG Structure Bois : 1 600 € H.T.
En validant le devis de SYLVA CONSEIL pour APS-ACT Structure Bois : 2 200 € H.T.
En validant l'avenant n°1 de maîtrise d'œuvre ayant pour objet l'actualisation des honoraires de ACA Architectes sur le montant de l'estimation DIAG des travaux du clocher, d'un montant de 17 545,04 € H.T.

- D'adresser une demande de subvention pour les études d'un montant total de 148 565,98 € H.T. à l'Etat (DRAC), au Conseil Régional et au conseil départemental suivant le plan de financement ci-dessous :

- Etat (DRAC) : 40 % du coût H.T. de l'opération, soit une subvention à hauteur de 59 426 € H.T.
- Région Auvergne-Rhône-Alpes : 30 % du coût H.T. de l'opération, soit une subvention à hauteur de 44 569 € H.T.
- Département du Puy-de-Dôme : 24 % du coût H.T. de l'opération, soit une subvention à hauteur de 36 655 € H.T.
- Autofinancement Commune : 6 % du coût H.T. de l'opération, soit un montant de 7 915,98 € H.T.

Il sera dès lors nécessaire de solliciter une dérogation pour taux de subvention supérieur à 80 % auprès de M. le Préfet du Puy de Dôme afin d'obtenir son autorisation de financement de cette opération à hauteur de 94% de subventions publiques, soit un montant de 139 652,02 € H.T.

Sollicitation du fonds de concours d'API sur des travaux d'entretien de voirie

Les fonds de concours de l'API sont sollicités à hauteur de 5 462 € H.T. sur les travaux de voirie concernant la voie communale de Saint Rémy, de la Générade, de Côte Rouge et de Boisrigaud selon le devis complémentaire de l'entreprise CYMARO d'un montant de 10 924.90 € H.T.

Le montant à charge de la commune s'élève à 5 462.90 € H.T.

Rénovation de la voirie de Commandaire

La voirie du hameau de Commandaire nécessite d'être rénovée prochainement. Cette opération était jusque-là reportée dans le cadre du projet d'assainissement de ce hameau qui n'a pu être mené, faute d'obtention des subventions. Depuis le 1er janvier 2020, la compétence assainissement ayant été transférée à l'Agglo du Pays d'Issoire, ce dossier ne dépend plus de la municipalité qui, de fait, n'en maîtrise plus la programmation, ni la réalisation.



La réfection de la voirie du hameau de Commandaire (voie communale n°7 des Granges Massis à Commandaire et pour partie la voie communale n° 5 de Commandaire à Côte Rouge) est donc programmée. L'entreprise Cymaro a été retenue pour un montant de 41 261,50 € H.T.

Le plan de financement ci-dessous est envisagé :

- DETR (30 % des travaux) : 12 378 € H.T.
- FIC CD 63 (23,4 % des travaux) : 9 655 € H.T.
- Fonds de concours API (23,3 % de l'opération) : 9 614 € H.T.
- Autofinancement (23,3 % de l'opération) : 9 614,5 € H.T.

Sollicitation du fonds de concours de l'Agglo du Pays d'Issoire sur l'achat de la parcelle ZD 122 et la réalisation des plaques de numéros de rue et de noms de rue des hameaux

Les fonds de concours de l'API sont sollicités sur l'achat de la parcelle ZD 122 destinée à accueillir un point d'apport volontaire des déchets ménagers (compromis de vente signé suite à la délibération n°2020-001 en date du 06 janvier 2020 et vente programmée début janvier 2021) et sur la réalisation des plaques de numéro de rue et de nom de rue des hameaux (délibération n°2019-063 en date du 11 novembre 2019 et devis de l'émailleur Hatypic (signé en date du 10 avril 2020 et livraison prévue mi-novembre 2020).

Les plans de financement de ces deux opérations seraient alors ajustés de la manière suivante :

1) Achat de la parcelle ZD 122 :

- Achat de la parcelle : 4 800 €
- Frais de notaire estimés : 384,41 € HT
- soit un coût total de 5 184,41 €

- Financement :

- Fonds de concours API : 2 592 €
- Commune : 2 592,41 €

2) Achat des plaques de numéro de rue et de nom de rue des hameaux :

- Devis Hatypic : 4 432 €

- Financement :

- Fonds de concours API : 2 216 €
- Commune : 2 216 €

Renouvellement du classement parmi les "Plus Beaux Villages de France"

M. le maire s'est rendu à l'Assemblée Générale de l'Association des Plus Beaux Villages de France qui se tenait à Monflanquin le samedi 3 octobre 2020. A cette occasion, il lui a été remis officiellement le renouvellement du label octroyé au bourg d'Usson pour une nouvelle durée de 6 ans.

M. le Maire indique également au Conseil municipal qu'il a été élu au Conseil d'Administration de l'association et qu'il siègera à ce titre à la commission Notoriété.

"Mission Haie"

M. le Maire a repris contact avec la "Mission Haie" afin de reprendre les démarches précédemment entamées par la commission environnement. Ainsi, malgré l'état de crise sanitaire, il s'est accordé avec la Mission Haie pour programmer une réunion publique en date du 22 janvier 2021.

Toutefois, si cette programmation marque la volonté de la municipalité de mener une réflexion sur l'entretien et la replantation de haies ou d'alignements d'arbres sur le territoire de la commune d'Usson, il va de soi que la date de cette réunion publique serait repoussée si le contexte sanitaire n'en permettait pas la tenue.

Numérotation des habitations des lieux-dits

En prévision de l'arrivée de la fibre prévue en 2022, il est nécessaire que chaque maison des lieux-dits ait un adressage individualisé. Des numéros seront attribués pour les maisons situées dans les lieux dits : les Granges Matussières, le Moulin du Bois, La Rigaudie, les Pins, Paty, Tourlioux, la Côte, le Creux.



FINANCES COMMUNALES

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le compte administratif fait apparaître les dépenses et recettes réelles de l'année.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	RECETTES
141 174,09 €	169 071,51 €
EXCEDENT : 27 897,42 €	

INVESTISSEMENT

DEPENSES	RECETTES
102 861,92 €	92 032,31 €
DEFICIT : 10 929,61€	

EXCEDENT TOTAL 2019 : 140 289,45 € (Réalizations + Reports exercice 2018)

BUDGET PRIMITIF 2020

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
- Charges à caractère général	89 350,00	- Atténuations des charges	2 300,00
- Charges personnel	72 382,00	- Produits et services	1 150,00
- Atténuations de produits	4 817,00	- Impôts et taxes	99 250,00
- Dépenses imprévues	12 468,95	- Dotations / subventions	55 549,00
- Autres charges courantes	36 681,00	- Revenus des immeubles	16 180,00
- Charges financières (intérêts)	2 200,00	- Excédent de fonctionnement	77 614,40
- Amortissement	4 598,50	reporté (en partie)	
- Virt section Investissement	40 000,00	- Produits exceptionnels	454,05
		- Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 000,00
TOTAL	262 497,45	TOTAL	262 497,45



INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
- Emprunts (capital) et dettes	16 875,00	- Solde exécution cumulé 2019	56 196,75
Restes à réaliser N-1	232 874,00	- Virement fonctionnement	40 000,00
- Excédents de fonctionnement	2 586,01	- Excédent de fonctionnement cap	8 610,26
Assainissement		Restes à réaliser N-1	170 653,00
- Matériel divers	1 815,00	- F.C.T.V.A.	7 046,00
- Voirie 2018	4 000,00	- Taxe aménagement	3 000,00
- Plaques numéros de rues	7 350,00	- Subventions	757 031,00
- Aménagement Usson Phase 3	6 100,00	- Amortissement	4 598,50
- Requalif Eclairage vierge + église	1 500,00	- Produit des cessions	3 158,00
- Panneaux Parking et Chasse	-213,00	- Dépôts et Cautionnements	552,00
- Créations fossés 2020 et réseaux EP	5 000,00	- Emprunts et dettes assimilées-	356 266,00
- Achats composteurs	500,00	Opération d'ordre : patrimoniale	2000,00
- Etude église	63 679,00		
- Restauration clocher	662 792,00		
- Passerelle du curé sur Eau-Mère	40,00		
- Signalétique	1 000,00		
- Achat Parcelle ZD 95	257,00		
- Voirie communale N°4	3 500,00		
- WC Parking / Plan Hygiène	120 000,00		
- Achat grange	11 000,00		
- Achat terrains et frais de bornage	28 500,00		
- Voirie 2019	63 570,00		
- Aménagement chemin accès station	5 431,55		
- Travaux Grange	142 454,00		
- Accessibilité Bureau Tourisme	1 500,95		
- Restauration Résurrection Lazare	15 000,00		
- Opération d'ordre : patrimoniale	12 000,00		
TOTAL	1 409 111,51	TOTAL	1 409 111,51

TAUX D'IMPOSITION DES TROIS TAXES 2020

- Foncier bâti :	16.50 %
- Foncier non bâti	72.45 %

SERVICE ASSAINISSEMENT

Résultat du compte administratif 2019

- fonctionnement (déficit) : 979,41 €

- investissement (excédent) : 224,19 €

EXCEDENT TOTAL 2019 : 2 131,96 € (Réalizations + Reports exercice 2018)

Cette somme a été intégrée au Budget Primitif 2020 et reversée à l'Agglo Pays d'Issoire qui a pris la compétence assainissement au 1^{er} janvier 2020.





POINT SUR LES TRAVAUX 2020 ET PROJETS EN COURS

TRAVAUX ET PROJETS REALISES

Plaques de rue et de numéro de rue des Hameaux :

Dans le cadre de l'installation de la fibre prévue courant 2022 sur l'ensemble de notre territoire, il est nécessaire que chaque habitation bénéficie d'une adresse identifiée. Les plaques de rue des hameaux sont en cours de préparation et de déploiement. Les numéros de rue sont en place. Tout devrait être terminé d'ici cet été. Sébastien LEVASSEUR, agent technique de la commune, aura mené ce déploiement en bonne concertation avec les propriétaires des maisons.

Plan d'aménagement et de mise en valeur du bourg et de la butte d'Usson :

La troisième phase du plan d'aménagement et de mise en valeur du bourg et de la butte d'Usson s'est terminée avec la plantation d'un Murier platane sans fruits sur la place de la reine Margot et la pose d'un éclairage au-dessus du lavoir.

Pour rappel, le coût d'investissement de cette 3ème phase aura été de 104 950 € H.T., financé à 38 % par la région Auvergne-Rhône-Alpes et à 27 % par le Département du Puy-de-Dôme.

Cette troisième et dernière phase conclue le plan qui avait été initié en 2012 !

Au cours de ces huit dernières années les 3 phases de travaux ont permis l'aménagement et la mise en valeur de la rue de la Mairie, de la rue du Colombier et de la place de la Reine Margot ; les tables de pique-nique du site des remparts ayant été remplacées et la butte ayant également bénéficié d'un réaménagement de ses cheminements et d'une mise en valeur de ses points remarquables, avec notamment l'installation du sentier sur la géologie et le redéploiement du circuit de la Salamandre.



Déplacements doux :

Le chemin connu sous l'appellation du "Chemin du Curé", reliant Saint-Jean-en-Val à Usson a été rouvert par les membres de l'association des "Chemins d'Usson", que la municipalité remercie pour leur implication sur la commune. La restauration de la passerelle enjambant l'Eau-Mère a été réalisée. Les travaux nécessaires à la remise en état de la passerelle ont été menés conjointement entre la commune de Saint-Jean-en-Val et d'Usson, celles-ci se partageant les coûts de cette opération. A noter que l'association des "Chemins d'Usson" a pris à sa charge les travaux d'embellissement de cette passerelle coté Usson.

Voierie :



Le programme de réfection de voirie a été particulièrement ambitieux ces dernières années et a permis de redonner un "coup de neuf" à bon nombre de routes que nous empruntons quotidiennement ! Récemment, l'accès et la place du hameau de la Guille ont bénéficié d'une réfection complète. Aussi, l'accès à Montaigner depuis Saint-Rémy-de-Chagnat a été complètement rénové et élargi dans sa partie basse. A noter que cette partie basse a été cofinancée avec la commune de Saint-Rémy-de-Chagnat. L'accès au Château de Bois Rigaud, en état fortement dégradé, a également été rénové. Enfin, la rénovation de la route de la Générade depuis Montaigner jusqu'à l'accès du parking a été finalisée.

L'investissement pour l'ensemble de ces travaux s'élève à 71 344.44 € H.T. et bénéficie d'une subvention de l'Etat de 14 100 € H.T., d'une subvention du département du Puy-de-Dôme de 12 324 € H.T. et du fonds de concours de l'Agglo Pays d'Issoire de 28 009 € H.T. soit un montant total de subvention de 54 433 € H.T.



Un défibrillateur installé au "Préau" :

Un défibrillateur a été posé en intérieur à l'entrée de la salle des fêtes !

Investissement indispensable, tout en espérant qu'il restera inutile, la municipalité a fait installer un défibrillateur dans la commune afin de pouvoir agir le plus efficacement possible en cas de nécessité, que ce soit bien évidemment pour les habitants d'Usson, mais également pour les nombreux visiteurs de notre village.

Afin d'être le plus réactif possible, une formation à sa bonne utilisation et aux premiers gestes de secours a été dispensée aux élus répartis sur le territoire communal, à deux agents de la commune, ainsi qu'à un membre des associations jugées les plus sensibles de par leurs activités. M. Georges ALMEIDA, gérant de l'Auberge Margot a également été formé.



Liste des personnes formées :

- Georges ALMEIDA – Auberge de Margot
- Michelle BERNARD – Trésorière des Mains dans les crins
- Frédéric BLIN – Conseiller municipal – Montaigner
- Gabriel CHANAL – 2ème Adjoint au maire – le Bourg
- Géraldine COUPAT – Secrétaire de mairie
- Béatrice GILLARD – Conseillère municipale – La Guille
- Claudine GORCE – Présidente du Comité d'animation
- Jean-Pierre GRANIER – Président des Chemins d'Usson
- Sébastien LEVASSEUR – Agent technique
- Bertrand LIVET – Maire d'Usson – le bourg
- Bruno SOUQUE – Conseiller municipal – Commandaire
- Gérard VERNET – 1er Adjoint au maire et représentant du Club de la butte – le bourg
- David VILLETTE – Conseiller municipal – Puy-Gros



Aide à la rénovation des façades privées :

Cinq rénovations de façades privées du bourg ancien ont pu bénéficier de l'aide (jusqu'à 50% plafonnée à 7500 € H.T.) accordée par l'agglo du Pays d'Issoire et la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre des "villages remarquables".

TRAVAUX ET PROJETS EN COURS

Rénovation du clocher de l'église Saint Maurice :

L'étude préalable à la restauration de l'église Saint Maurice a été achevée et va permettre de déboucher, dans un premier temps, sur la restauration du clocher. Le permis de construire, à l'issue de quelques études complémentaires de dernières minutes, devrait être déposé d'ici la fin de l'année 2021 permettant un démarrage des travaux de réfection du clocher en 2022.

L'atelier d'architecture ACA, qui a réalisé les études, assurera la supervision des travaux.

Pour rappel, l'étude prévoit 3 phases de travaux dont les estimations (travaux + honoraires) à titre informatif seraient les suivantes, honoraires liés à la maîtrise d'ouvrage compris :

- Consolidation et restauration de la tour du clocher et de son beffroi : 615 015 € H.T.
- Consolidation et restauration des façades de l'église hors clocher : 288 896 € H.T.
- Restauration intérieure de l'église, consolidation des parois, reprise partielle des sols: 689 001 € H.T.
- Montant honoraires SPS : 7 800 € H.T.

Soit au global : 1 600 712 € H.T.

Ces travaux devraient être financés par l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la DRAC à hauteur de 79% HT, soit un budget restant pour la commune de 353 752 € H.T. sur l'ensemble du programme de restauration.





Flyer et livret de présentation du sentier sur la géologie et le volcanisme :

Projet décalé en 2021 à cause de la Covid.

Suite à la création du sentier pédagogique sur la géologie et le volcanisme, la rédaction d'un flyer et d'un livret numérique de présentation du sentier est en cours de réalisation.

Le flyer pourra être diffusé dans les bureaux de tourisme de l'API et le livret numérique sera en accès libre sur le site de la commune et sur celui de l'OT de l'API. Ce travail est en cours de réalisation par la "Maison de l'améthyste" du Vernet-Chaméane, concepteur des panneaux du Sentier.

L'investissement de ce projet, édition de 50 000 flyers comprise, se monte à 6 495 € H.T. et bénéficie d'une subvention européenne de 5 196 € H.T. accordée dans le cadre du programme LEADER, soit un reste à charge de 1 299 € H.T. pour la commune.



Organisation de la collecte des déchets dans le bourg d'Usson :

Dans le cadre des nouvelles mesures réglementaires qui sont à même de venir impacter la collecte des déchets, telles l'obligation de trier les déchets compostables (biodéchets) d'ici 2023, la simplification et l'harmonisation des consignes de tri début mai 2021 ou encore la taxe incitative au tri des déchets visant à encourager les administrés à diminuer la quantité de leurs ordures ménagères, il a été présenté aux habitants d'Usson, lors de la réunion publique du 29 mars 2019, un projet de réorganisation de la gestion des déchets dans le bourg et les hameaux d'Usson.

Ce projet, accueilli favorablement par les Ussonnais présents lors de cette réunion, est basé sur la nécessité d'améliorer localement la collecte des poubelles sur le bourg d'Usson (problème d'accessibilité des camions-bennes, l'impact paysager des poubelles "stationnant" dans les rues dans le cadre du label "Plus Beaux Villages de France"...) et sur la nécessité réglementaire imminente de composter ses biodéchets sur l'ensemble de la commune.

Repoussé à cause de la crise sanitaire, ce projet fait partie des actions préparées par la municipalité durant l'année 2020.

Ainsi, une plateforme de dépôt des branches a été installée dans le bourg au début 2021 sur un terrain communal situé au-dessus de la station d'épuration et devrait être mise en fonctionnement au printemps. L'accès y est réglementé (un règlement a été établi) et permis uniquement aux habitants d'Usson (hors activités professionnelles). Les branchages ainsi collectés (taillis d'arbres et d'arbustes), outre le fait de présenter une alternative au brûlage de végétaux aujourd'hui interdit, sont broyés et le broyat de branches obtenu est utilisé par la municipalité pour alimenter le composteur et pailler les parterres et les arbres du verger conservatoire ; le surplus de broyat sera également mis à disposition des habitants pour équilibrer les composts ou pailler les jardins. D'ores et déjà, ce paillage est massivement utilisé sur tous les parterres du village et au pied des plantations du verger réalisé par l'Association des Chemins d'Usson.

Il sera également installé au printemps 2021, à l'entrée du parvis du Préau, un composteur partagé qui permettra aux habitants du bourg n'ayant pas de jardin de disposer d'une solution de compostage de leurs déchets alimentaires. Un temps d'information à destination des habitants concernés par la mise en place de ce composteur partagé sera organisé à l'occasion de la mise en fonctionnement de celui-ci.

D'autre part, les habitants disposant d'un jardin sont invités à composter sur leur terrain en tas ou en se procurant un composteur auprès du SICTOM Issoire-Brioude (SIB).

Pour rappel, la municipalité tient une ligne budgétaire permettant de subventionner l'achat de composteurs auprès du SIB (1 par foyer) et de les rendre ainsi accessibles gratuitement aux Ussonnais (commande à effectuer directement auprès du SIB – voire bulletin de commande sur la page de La Lanterne consacrée au SIB).

L'agent municipal, Sébastien LEVASSEUR, a également été formé en vue d'accompagner les projets de compostage partagé ou individuel. Ainsi, si vous souhaitez des conseils sur le compostage, n'hésitez pas à venir le signaler en mairie et nous organiserons des rencontres à ce sujet.

Enfin, à l'automne 2021, il doit être créé sur le bourg 3 plateformes d'apport collectif permettant la collecte des déchets (poubelles ménagères, poubelles de tri, colonnes de verre pour deux des trois sites). Ces plateformes seront situées sur le parking visiteurs, à la Nugère et Rue des Condamines – les terrains nécessaires à la réalisation de ces plateformes sont en cours d'achat par la commune. Elles permettront de supprimer les poubelles dans le bourg ancien ; les déchets alimentaires constituant à eux seuls près de 50% du poids des poubelles, le compostage de ceux-ci réduira par principe le poids des sacs à emmener aux containers.



Suite au dépôt de demandes de subvention, l'investissement lié à ce projet, estimé à 8 000 € H.T., sera financé à 50% par la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de l'appel à projet "Villages Remarquables" et à 30% par l'Etat dans le cadre de la DETR, soit au global une subvention de 80%.

A terme, ce réaménagement de la collecte (compostage des biodéchets et simplification des consignes de tri) devrait conduire à collecter les ordures ménagères en porte à porte une fois tous les 15 jours et être étendu à l'ensemble du territoire du SIB.

Toilettes publiques :

Le parking visiteurs ne propose pas aujourd'hui de commodités. Les touristes qui viennent visiter Usson sont ainsi obligés d'attendre d'être rentrés dans le bourg ancien pour accéder à des toilettes publiques, ce qui engendre des désagréments, autant sur la qualité de l'accueil touristique que sur le plan sanitaire. Le projet d'un WC public installé sur le parking visiteurs s'avère donc indispensable.

Ce projet a ainsi été élaboré par la municipalité d'Usson pour un montant estimé à 93 000 € H.T. Des demandes de subventions ont été obtenues auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de l'appel à projet "Villages Remarquables" (50%) et de l'Etat dans le cadre de la DETR (30%). Ce programme "Aménagements liés à l'hygiène, l'environnement et l'accueil touristique" bénéficie d'une subvention à hauteur de 80% et les travaux devraient être lancés à l'automne 2021.

Rachat et Rénovation de la Grange située au n°1 de la Rue de la Mairie :

Située au 1 Rue de la Mairie, une ancienne grange en état de délabrement avancé représente aujourd'hui un danger pour ses alentours. Le Conseil Municipal a entamé depuis quelque temps maintenant des démarches administratives auprès des propriétaires afin d'avancer sur cette problématique. Le Notaire mandaté (Maitre Chalafre-Hérrou à Maringues) a finalement acté l'indivision. Ainsi, l'accord de vente en cours avec le propriétaire majoritaire au prix des Domaines ne peut être conclu et la municipalité doit dès lors relancer la procédure d'expropriation dans le cadre de l'abandon manifeste des parcelles.

Cette grange sera réhabilitée (gros œuvre extérieur et intérieur) avec pour vocation de devenir un garage communal avec un lancement des travaux espéré pour le printemps 2022.

L'offre d'achat (au prix des domaines) s'élève à 10 338,11 € frais de notaire compris.

Les coûts prévisionnels de la réhabilitation s'élèvent à 118 710,76 € H.T.

Une subvention du Conseil Régional dans le cadre du "Bonus Relance" à hauteur de 50%, du Conseil Départemental FIC pour 23,5 % et un fonds de concours de l'Agglo Pays d'Issoire pour 6,5 % sont accordés sur ce projet, soit une subvention globale de 80%.

Achat de Parcelles permettant d'ouvrir une nouvelle voirie à la Générade :

En cohérence avec notre nouveau Plan Local d'Urbanisme, le Conseil Municipal a mené un projet de création d'une nouvelle voirie permettant de desservir plusieurs terrains constructibles dans le quartier de la Générade. Cela s'inscrit dans la volonté de remplir les dents creuses du Bourg.

Pour cela, les terrains E649, E653, ZD249, ZD253, ZD254, ZD257 et ZD259 ont été rachetés à leur propriétaire représentant une surface totale de 645 m². Cela représente un montant total d'acquisition s'élevant à 12 900 € (hors frais de notaire). Cette opération bénéficie du fond de concours de l'Agglo Pays d'Issoire à hauteur de 50% du montant total.





PROJETS

Voierie :

Un programme de réfection de voirie portant sur le hameau de Commandaire est prévu en 2022. Celui-ci concernera : la rue d'accès au Hameau depuis les granges Massis, la place du Coudert, la rue de la Commanderie, la rue des Serves et la Route de Côte-Rouge jusqu'à l'intersection avec la rue des Serves. Le montant des travaux s'établira à 41 261.50 € H.T. et bénéficiera de subventions.

Déploiement de la Fibre :

Dans le cadre du plan de déploiement de la fibre numérique (FTTH) engagées par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le département du Puy-de-Dôme, la commune d'Usson est retenue pour un déploiement de la fibre courant 2022.

“Ma commune au naturel”

“Ma commune au naturel” est une démarche menée par le Conseil départemental. Au travers de celle-ci il souhaite valoriser et accompagner toutes les communes engagées dans des actions d'amélioration du cadre de vie intégrant des mesures en faveur du développement durable et de la qualité de l'espace public. Notre commune d'Usson s'inscrit dans cette démarche.



Dans ce cadre, une visite de professionnels s'est déroulée courant 2020. Au cours de celle-ci ont été explorés plusieurs critères comme le patrimoine végétal et le fleurissement, la gestion environnementale et la pertinence des aménagements paysagers.

Dans un premier temps, nous avons souhaité concentrer notre approche sur la rue de la Mairie qui a fait l'objet d'aménagement lors des dernières années.

A l'issue de la visite, des préconisations nous ont été transmises. Parmi celles-ci, voici les principales sur la partie aménagement paysager de la Rue de la Mairie :

- “La beauté du minéral des rues mériterait de la noblesse et ne pas négliger un beau travail des supports”
 - “Il n'est pas nécessaire de planter de façon chargée”.
 - “Utilisation de plantes grimpantes” qui sont “décoratives par leur verticalité”
- Deux options pour cela des plantes autonomes qui ont leurs propres accroches (ampelopsis, vignes vierges, ...) ou des plantes grimpantes qui demandent un support (glycines, hortensias grimpants...). On pourrait aussi imaginer des poirières palissées qui étaient une tradition des villages auvergnats.
- “Les pieds d'arbres plantés pourraient être végétalisés” avec des vivaces. Ce serait une pratique durable et efficace avec de multiples avantages : aération du sol, développement de la biodiversité...

Au cours de l'année 2021, nous allons travailler sur ce sujet afin d'avancer de manière concertée et cohérente.

Replantation d'arbres sur le site des remparts :

Les frênes des remparts au niveau de l'aire de jeu pour enfants et du terrain de boules sont atteints, comme quasiment partout ailleurs en France, d'une maladie liée à un champignon appelée “Chalarose du frêne”. Comme beaucoup ont pu l'observer, la maladie fait sécher les branches mais elle peut aussi altérer les racines et provoquer des risques de chute des arbres malades. Le risque est accru par la présence de blessures, trous de pics... A l'automne 2021, les arbres présentant le plus de risques seront enlevés et immédiatement remplacés par des espèces d'arbres plus résistants au changement climatique. Cette opération sera poursuivie en fonction de l'état de santé des frênes restants et du développement des jeunes arbres plantés. Ces travaux de régénération des arbres du site des remparts seront accompagnés de la pose d'un banc à proximité de l'aire de jeu.



Entretien de la commune par fauche différenciée :

Qu'est-ce que la gestion différenciée ?

La gestion différenciée (parfois qualifiée de gestion harmonique ou gestion raisonnée durable ou gestion évolutive durable) est une façon de gérer les espaces verts qui consiste à appliquer à chaque élément du patrimoine (foncier et végétal) un traitement spécifique, avec des niveaux de prestation variables selon la catégorie dont il relève (parc ou jardin), sa fonction culturelle, sociale et biologique.

Selon cette approche qui s'inspire de techniques agricoles traditionnelles ou de gestions douces, il n'est pas nécessaire par exemple, voire écologiquement non pertinent, de tondre ou faucher systématiquement et souvent toutes les surfaces enherbées. Ceci conduisant en effet à n'obtenir qu'un même milieu (pelouse rase), presque banal et très appauvri en biodiversité, ne développant que peu de services écologiques, peu utile pour la faune, hormis pour quelques espèces.

La gestion différenciée, dans ce cas proposera que certains espaces moins fréquentés, aux sols plus fragiles, ou écologiquement précieux soient laissés à eux-mêmes et fauchés une à deux fois par an sur certaines parties afin d'y conserver des refuges pour la biodiversité et une plus grande diversité de paysages, alors que d'autres seront intensivement tondus en raison de leurs fonctions.

Quels intérêts ?

Le principal intérêt est la sauvegarde et le développement de la “biodiversité” dans les surfaces concernées. Aussi, cela permettrait de diminuer les coûts de main d'œuvre liés à cette prestation et diminuerait l'utilisation de machine présentant une pollution sonore et de l'émission de gaz à effet de serre.

Cette démarche constitue aujourd'hui une réflexion au sein du conseil municipal. L'enjeu étant de continuer d'inscrire notre commune dans une démarche écoresponsable.



La “Mission Haies”

Qu'est-ce que la “Mission Haies” ?

C'est une association née dans le Cantal en 1996, devenue régionale et aujourd'hui nationale qui a pour objectif de conseiller les agriculteurs et les collectivités sur l'intérêt des haies. Elle assure des animations et des conseils techniques sur le territoire (réunions publiques, formation et information sur le terrain).

Pourquoi solliciter la “Mission Haies” ?

La “Mission Haies” a été sollicitée suite à quelques épisodes d'érosion des sols consécutifs à de fortes pluies.

Même si on trouve beaucoup de haies sur la commune d'Usson, quelques petites parties pourraient être améliorées.

Quels autres intérêts pour la commune d'Usson ?

Au-delà de la lutte contre l'érosion, les fonctions assurées par une haie sont multiples :

- Protection contre le vent,
- Ombrage et protection pour les troupeaux,
- Abri des prédateurs des parasites des cultures (biodiversité),
- Qualité des paysages, ombrage pour les randonneurs...

Les haies peuvent également présenter d'autres intérêts tels que la production de broyat pour le paillage, la cueillette des fruits pour les promeneurs, la production de bois...

Ainsi, la commune a consulté la “Mission Haies” durant l'été. Le but est d'engager des actions pragmatiques et concertées sur le terrain, avec les différents acteurs concernés. Pour entamer cette démarche, une réunion publique animée par les permanents de l'association “Mission Haies” est prévue en 2021.

<https://missionhaies.wixsite.com/mission-haies>





UN NOUVEL EXECUTIF POUR L'API

Suite aux élections municipales de 2020 et aux péripéties dues à la crise sanitaire, le nouveau bureau d'API a été élu lors du conseil communautaire du 16 juillet 2020.

Préalablement à l'installation de ce nouvel exécutif élargi, passant de 14 Vice-présidents à 15 Vice-Présidents et de 8 Conseillers délégués à 18 Conseillers délégués, le Conseil communautaire a élu M. Bertrand BARRAUD, Maire d'Issoire, au poste Président de l'API avec 72 voix en sa faveur contre 47 voix pour M. Jean-Pierre SAUVANT, Maire de Chadeleuf. Le Conseil communautaire compte 88 communes et 121 Conseillers titulaires (23 Conseillers pour Issoire, 5 Conseillers pour Brassac-les-Mines, 3 Conseillers pour Auzat-la-Combelle et Saint-Germain-Lembron, 2 conseillers pour Champeix, Plauzat et Sauxillanges et 1 Conseiller pour les 81 autres communes).

Composition du Bureau d'API :

Président : Bertrand BARRAUD - Maire d'Issoire

Vice-président-e-s :

1er Vice-président à l'évaluation des politiques communautaires, urbanisme numérique et informatique : David COSTON - Maire de Peslière

2ème Vice-présidente aux affaires juridiques et commande publique : Graziella BRUNETTI - Maire de Saint-Germain-Lembron

3ème Vice-président à l'économie, industrie, artisanat et commerce : Fabien BESSEYRE - Maire de Brassac-les-Mines

4ème Vice-président à la responsabilité environnementale : Pascale BRUN - Maire d'Augnat

5ème Vice-président aux ressources humaines : François CREGUT - Maire de Saint-Martin-des-Plains

6ème Vice-présidente à l'accompagnement des seniors : Maguy LAGARDE - Maire de Saint-Floret

7ème Vice-président à la culture, patrimoine et enseignement musical : Lionel ARNAUD - Maire de Ternant-les-Eaux

8ème Vice-présidente à la cohésion territoriale et pacte de gouvernance avec les communes : Florence DUBESSY - Conseillère municipale d'Issoire

9ème Vice-président à la mobilité, habitat, gens du voyage, politique de la ville et maison France Service : Gilles SABATIER - Maire du Breuil-sur-Couze

10ème Vice-président au social et santé : Jean DESVIGNES - Maire de Plauzat

11ème Vice-président à l'enfance-jeunesse : Bernard ROUX - Maire de Perrier

12ème Vice-présidente à l'agriculture et forêt : Marie-Françoise FOUCAULT - Maire de Bergonne

13ème Vice-président au tourisme, plans d'eau et sécurité : Marc HOSMALIN - Maire du Vernet-Chaméane

14ème Vice-président à l'insertion professionnelle et foyer jeunes travailleurs : Denis LEGENDRE - Maire de Moriat

15ème Vice-président aux travaux et services techniques : Jacques THERMES - Maire d'Ardes-sur-Couze

Conseiller-e-s délégué-e-s :

1er Conseiller délégué à l'habitat, énergie et économies d'énergie : Vincent TOURLONIAS - Maire de Parent

2ème Conseillère déléguée au commerce, artisanat et centre bourg : Martine VARISCHETTI - 3ème Adjointe d'Issoire

3ème Conseiller délégué à la formation professionnelle et relation avec les établissements professionnels et universitaire : Christophe PELLEGRINELLI - Maire de MAREUGHEOL

4ème Conseillère déléguée au périscolaire : Annie MALORON - Maire de BANSAT

5ème Conseiller délégué à l'alimentation et restauration : Jean-Marie CORRE - Maire de Meilhaud

6ème Conseillère déléguée à l'inclusion, handicap et accessibilité : Nathalie DUTHEIL - Maire de Saint-Yvoine

7ème Conseiller délégué aux brigades vertes : Jean-Marc LABUSSIÈRE - Maire de Vodable

8ème Conseiller délégué aux eaux et assainissement : Serge BARTHOMÉUF - Maire de Saint-Gervazy

9ème Conseiller délégué à la restauration du patrimoine : Philippe GARNAVAULT - Maire de Saint-Cirgues-sur-Couze

10ème Conseillère déléguée à la commission locale des charges transférées : Sandra PETEILH - 1ère Adjointe d'Issoire

11ème Conseiller délégué aux événements et manifestations : Stéphane METEIGNIER - Maire de Jumeaux

12ème Conseiller délégué aux circuits touristiques, voie verte et coulées vertes : Bernard MERLEN - Maire d'Orbeil

13ème Conseiller délégué au déneigement et équipements agricoles : Guy GOYON - Maire de Saint-Alyre-es-Montagne

14ème Conseiller délégué à la montagne et l'élevage : Frédéric CHABRILLAT - Maire de Mazoires

15ème Conseiller délégué aux sports, loisirs et randonnées : David PUECH - Conseiller municipal d'Issoire

16ème Conseiller délégué à la forêt et voirie forestière : André BARDY - Maire de Champagnat-le-Jeune

17ème Conseiller délégué au portage de repas : Damien GAUDRIAULT - Maire de Saint-Martin-d'Ollières

18ème Conseiller délégué à la GEMAPI et qualité de l'eau : Pierre PAGESSE - 1er Adjoint de Pardines



NOUVELLE ADRESSE ET NOUVELLE LABELLISATION : Maison de Services au Public de Sauxillanges

Bienvenue dans l'Espace France Services de Sauxillanges situé au cœur du bourg ! Pour vous rapprocher des services, vous accompagner dans vos démarches.

Excentrée auparavant rue d'Aucène dans le bâtiment de l'ex Communauté de communes du Pays de Sauxillanges, vendu depuis, la Maison de services de Sauxillanges d'Agglo Pays d'Issoire a rouvert ses portes le 1er juillet 2020 dans les locaux de l'ancienne Trésorerie au 1 place de Verdun.

Pour prétendre au label Espace France Services, le lieu entièrement réhabilité par API présentant un point accueil tourisme à l'entrée, une banque d'accueil, un espace numérique (avec accès à un ordinateur, à une connexion Wi-Fi ou encore au téléphone, copieur...) et un bureau confidentiel pour les permanences, les rendez-vous en visio, etc., va offrir une montée en gamme du bouquet de services du quotidien et une ouverture au public élargie à 24h réparties sur 5 jours par semaine à savoir :

- Le lundi et le vendredi : 8h15-12h45
- Le mardi : 8h15-12h45 & 13h30-17h
- Le mercredi et le jeudi : 13h-17h

Un guichet unique de proximité pour proposer prochainement un panier de services élargi

Certains services disponibles au sein de la Maison de Services de Sauxillanges sont déjà bien connus de chacun de nous que ce soit le dispositif d'accompagnement de l'API pour les associations (reprographie, prêt de matériel, de véhicule...) ou encore celui attaché à l'Enfance/jeunesse ou à la Personne en passant par l'Habitat, le Tourisme, etc., sans oublier l'assistance à la Mobilité (Bus des Montagnes, réseau Transdôme...).

L'annonce faite en avril 2019 par le Président de la République de mettre en place, d'ici 2022, un réseau France Services permettant dans chaque canton de France d'accompagner les citoyens dans l'ensemble des démarches administratives de leur quotidien a conduit à la définition, par le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, de critères à remplir pour appartenir au réseau :

- assurer un bouquet de services minimum,
- respecter une charte de qualité (ex : critères d'équipement, formation des agents, amplitude des horaires d'ouverture).

Ayant obtenu le label "France Services" en octobre 2020, l'Espace de Sauxillanges vous offrira prochainement dans un même guichet polyvalent, un accueil de qualité (renseignement et accompagnement dans vos démarches) et un ensemble minimum de services liés à la Santé, la Famille, la Fiscalité, la Retraite, l'Emploi... sur le socle de neuf partenaires de l'Administration :

- la Caisse d'allocations familiales (CAF),
- le ministère de l'Intérieur (aide au renouvellement des papiers d'identité, du permis de conduire et de la carte grise),
- le ministère de la Justice (accompagnement de l'utilisateur dans l'accès au droit),
- les services des impôts et de la direction générale des Finances publiques (DGFIP),
- la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV),
- la Caisse nationale d'assurance maladie (sécurité sociale),
- la Mutualité sociale agricole (MSA),
- Pôle emploi.

Maison de Services au Public de Sauxillanges :

Tél. : 04.73.96.37.62

Mail : mds.sauxillanges@capissoire.fr





CONTRAT TERRITORIAL DE L'EAU-MÈRE ET DU RUISSEAU DES PARCELLES

L'année 2020 a été une année de transition entre la phase opérationnelle 2014-2019 du contrat territorial de l'Eau-Mère et du ruisseau des Parcelles et une phase d'élaboration d'un nouvel outil de gestion des milieux aquatiques à une plus grande échelle. Ainsi, l'année 2020 a été consacrée à la réalisation de travaux, au suivi d'études et à la préparation de l'élaboration du futur contrat territorial unique à l'échelle de l'Agglo Pays d'Issoire.

Les travaux réalisés sur le territoire de l'Eau-Mère

Action de rétablissement de la continuité écologique :

Les travaux de réalisation du pont au lieu-dit Pouchon, sur la commune de Saint-Etienne-sur-Usson, ont été réalisés par l'Agglo Pays d'Issoire en partenariat avec les différents acteurs dont la commune. Cette opération a été engagée dans le cadre du contrat territorial de l'Eau-Mère et du ruisseau des Parcelles. La réalisation de ce pont à fond libre a permis de rétablir la continuité écologique (biologique dont piscicole et sédimentaire) qui était entravée par la présence de l'obstacle formé par le passage à gué bétonné.

Cette action s'inscrit dans une démarche plus globale de restauration des milieux aquatiques sur le ruisseau de la Valette qui vise à rétablir la continuité écologique sur l'ensemble du linéaire aval : gué de la Valette aménagé par la réalisation d'un chenal préférentiel en 2018 et le gué de Poux étant dans le domaine privé ou une concertation sera menée.

L'opération a commencé par la réalisation d'une pêche de sauvetage par la fédération de pêche sur l'ensemble du tronçon mis à sec pour la réalisation du chantier. Cette intervention a permis de révéler une bonne population biologique avec la présence d'espèces remarquables comme la truite, le chabot ou l'écrevisse à pattes blanches. Les travaux ont été menés du 3 septembre au 9 octobre par l'entreprise "Joseph Verdier et fils". Le chantier a été réceptionné lors de la réunion en date du 12 octobre 2020.

Le coût total du projet est de 35 716 € H.T. pris en charge à 80 % par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB), 10 % par l'association et la fédération de pêche et 10 % par l'Agglo Pays d'Issoire.

Photographies d'illustrations :



1-ouvrage avant travaux



2-coffrage et coulage des voiles



3-ouvrage fini vu de la route



4-ouvrage de l'ouvrage fini vu de la rivière

Poursuite des actions de lutte contre les espèces exotiques envahissantes :

Dans la poursuite des actions menées depuis 2017 sur la renouée du Japon en amont du bassin versant, le technicien rivière est intervenu sur l'année afin de sécher thermiquement les quelques rejets présents. On note ainsi une bonne efficacité de cette action, avec une nette diminution de la pousse de la plante, allant même jusqu'à l'absence totale de repousse sur certain foyer. Une veille sera réalisée afin de surveiller l'évolution des secteurs d'intervention au cours de l'année 2021.



L'étude bilan du contrat territorial

Suite à la finalisation du contrat territorial en fin d'année 2019, l'Agglomération a souhaité réaliser une étude bilan et perspectives afin d'analyser les résultats des actions réalisées et définir les préconisations à prendre en compte par la suite. L'étude a été réalisée par le groupement "Pascaline Cousin et CEREG" sur l'ensemble de l'année 2020 avec des phases de concertation menées auprès des acteurs locaux. Cette mission a permis de définir les éléments suivants :

- Bilan technique et financier ;
- Etude des conditions de mise en œuvre ;
- Etat des lieux initial et final sur le territoire ;
- Evaluation de la réalisation du contrat ;
- Détermination de recommandations et perspectives pour la poursuite de l'action.

Les rapports de cette étude seront envoyés à l'ensemble du comité de pilotage en début d'année 2021. Le coût de cette étude est de 28 925 € H.T. prise en charge à 80% par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et 20% par l'Agglo Pays d'Issoire.

La poursuite de l'action de gestion des milieux aquatiques

Au cours de l'année 2020, l'API a préparé la mise en place de l'élaboration nécessaire à la mise en place d'un futur contrat territorial. Ainsi, le dossier de candidature présentant la démarche d'élaboration du contrat territorial unique a été déposé à l'Agence de l'Eau en septembre 2020. Suite à l'examen de la commission, le projet a été retenu et pourra ainsi bénéficier de financements et d'un appui technique de la part de l'AELB et des autres partenaires. Pour illustration, le territoire d'élaboration figure sur la carte ci-dessous.



L'élaboration est prévue sur les années 2021-2022 (+ 2023 pour la réalisation de la DIG) et permettra de définir la programmation de ce nouveau contrat territorial.

Renseignements

Le technicien milieux aquatiques d'API se tient à votre disposition pour répondre à vos questions en tant qu'usagers et/ou riverains et répondre à vos questions concernant les milieux aquatiques.

Tél. : 04.15.62.20.00 – 06.22.06.29.09
Mail : aurelien.grandpierre@capissoire.fr

Vous pouvez retrouver différents documents relatifs à la gestion des milieux aquatiques sur le site internet de l'Agglo Pays d'Issoire, volet environnement : <https://www.capissoire.fr/environnement/>



Les zones humides

Le bassin de l'Allier aval est connu pour compter de nombreuses zones humides plus ou moins importantes, tant sur les têtes de bassins versants que dans les vallées en aval.

Mais l'attention portée à ces zones est récente. Elle répond d'abord au fait qu'il s'agit de **milieux menacés** : entre 1960 et 1990, à l'échelle de la France, leur surface a diminué de moitié, suivant l'urbanisation, l'intensification des drainages agricoles, les pollutions, les boisements, les prélèvements d'eau, le contrôle des inondations, l'extraction de matériaux et l'arrivée d'espèces exotiques envahissantes.

- Or, ces "éponges végétales", qui rendent de nombreux services à nos territoires et à leurs populations :
- contribuent, grâce à leur capacité de stockage de l'eau, au soutien des débits d'eau en période sèche et à l'atténuation des crues.
 - jouent aussi un rôle de filtre "naturel" favorisant l'épuration et l'amélioration de la qualité des eaux.
 - participent, par l'accueil de nombreuses espèces végétales et animales autochtones, à la protection d'une biodiversité naturelle, aujourd'hui bien menacée.
 - offrent des réserves de fourrages en zones d'élevage, bienvenues en cas de sécheresse.
 - constituent des points d'attrait des territoires (tourbières des Sagnes, forêt alluviale de l'Allier...)

La réalité du changement climatique accompagné d'épisodes plus marqués et brutaux (sécheresse, fortes précipitations...) renforce notre prise de conscience de l'importance de ces différentes rôles.

Le maintien de zones humides en bon état et la restauration de celles en mauvais état représentent ainsi un enjeu important pour l'ensemble de la population et des activités économiques de notre bassin versant.

A une autre échelle, savez-vous que des études montrent que la valeur économique des services fournis par les zones humides dépasse largement celle des écosystèmes terrestres ? Celle des zones humides intérieures est estimée à 5 fois plus élevée que celle des forêts tropicales ; ces zones humides jouant un rôle essentiel dans les efforts de régulation du climat mondial. Par exemple, les tourbières ne couvrent que 3% de la superficie de la planète mais stockent 2 fois plus de carbone que les forêts du monde...

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Allier aval a fait une priorité de la préservation des zones humides sur son périmètre d'intervention

En août 2019, la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE de l'Allier aval, porté par l'Etablissement public Loire, s'est engagée à réaliser un inventaire des zones humides sur l'ensemble de son territoire d'intervention afin d'acquérir une connaissance précise et de répondre aux demandes d'usagers locaux (exploitants agricoles et forestiers, propriétaires fonciers, élus et les collectivités locales au titre notamment de leurs compétences en matière d'urbanisme).

Cet inventaire, réalisé en partenariat avec l'Agglomération du Pays d'Issoire et aidé financièrement par le FEDER Auvergne et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, n'apportera pas de réglementation supplémentaire mais permettra d'améliorer les connaissances et l'information sur les zones humides inventoriées, en constituant un diagnostic homogène sur l'ensemble du territoire et un outil de planification et d'aide à la décision pour les acteurs de l'eau du bassin versant.

Il se base sur un premier travail réalisé par la CLE du SAGE Allier aval en 2012, consistant en l'élaboration d'enveloppes de potentialités indiquant notamment la probabilité de présence de zones humides. Toutefois, malgré cette première approche, ces zonages nécessitent des expertises de terrain précises.



La méthode d'expertise a consisté à déterminer le caractère humide ou non des terrains à partir de zones pré-cartographiées et sur la base des habitats et de la flore présents (et par des relevés pédologiques si nécessaire). Le porteur du projet souhaitant réaliser un travail centré sur la communication et la consultation, deux groupes de travail locaux, intégrant l'ensemble des acteurs locaux concernés (élus, agriculteurs, forestiers, chasseurs, pêcheurs, bénévoles d'associations, etc.) ont été proposés en janvier 2020 afin de présenter l'étude lors d'une démarche participative et interactive. La cartographie de terrain sur les communes des bassins versants de l'Eau mère, de l'Ailloux, du Ruisseau des Parcelles, du Cé et du Lembronnet a été réalisée d'avril à septembre 2020. Les cartes communales seront mises en consultation pour le public du 18 janvier au 07 mars 2021. La cartographie ainsi établie peut se faire en mairie ou sur le site internet du SAGE Allier aval : www.sage-allier-aval.fr, rubrique "Les actions", onglet "Etudes de la CLE" par le téléchargement des documents et/ou via un outil de consultation interactif. Une cartographie de présence de zones humides par expertise de terrain a été réalisée durant l'année 2020 sur la commune d'Usson.



BUREAU DE TOURISME D'USSON : En matière de tourisme, la crise sanitaire a rebattu les cartes...

La circulation de la Covid-19 ainsi que les mesures restrictives ont changé la donne en matière de tourisme. Après avoir vécu collectivement une situation inédite au printemps, les pronostics étaient très incertains pour la saison estivale... Maintenant, la saison passée, c'est l'heure du bilan.

En termes de fréquentation au Bureau d'Accueil Tourisme d'Usson, le résultat 2020 est désappointant.

Les trois Accueils Tourisme en Pays d'Issoire ont ouvert début juin - Issoire le 5 juin, Montpeyroux et Usson le 10 juin - quelques jours après la levée de la limitation de déplacement à 100km autour du domicile intervenue le 2 juin. Vous trouverez plus loin dans la lecture de cet article le bilan de la fréquentation touristique de juin à août 2020. La fréquentation au Bureau d'Usson par rapport à 2019 accuse une baisse de 30 % sur juin, juillet, août, voire -37,5% si septembre est ajouté.

Même s'il est difficile de comparer la saison 2020 avec toute autre saison en raison de la crise sans précédent vécue depuis mi-mars avec un confinement, suivi des deux semi-déconfinements des 11 mai et 2 juin et de la levée de l'Etat d'urgence le 10 juillet, la fréquentation globale 2020 sur les trois Accueils Tourisme de l'Agglo Pays d'Issoire est historiquement basse avec **-13% par rapport à 2019** : -71% en juin (Usson :-74,4%), -4% en juillet (Usson -13,9%), -22% en août (Usson -42%) et pour finir -37,2 % en septembre au Bureau d'Usson. Sans doute, les touristes ont boudé les petits espaces clos, se sont ultra-connectés via Internet et les réseaux sociaux pour organiser leurs vacances et ont été grandement inspirés par la campagne de communication pluri-média Auvergne Destination Volcans lancée par la région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de son plan de relance présenté le 15 juin ; un plan orienté sur la relance de la consommation touristique et le soutien à l'investissement des professionnels.





L'objectif de cette campagne lancée avec la collaboration des acteurs du Tourisme du Cantal et du Puy-de-Dôme a été de maximiser **la visibilité de la destination** en phase avec les différentes étapes du déconfinement et de **favoriser le redémarrage de l'activité touristique**. Tous les leviers médiatiques ont été levés (Télévision, Affichage extérieur, Radio, Presse papier et digitale, ainsi que les Réseaux Sociaux) et ont ciblé des villes situées à trois heures trente maximum du territoire et bien desservies par la route. **"Se retrouver"** : le slogan choisi invitant à se retrouver avec ses proches, renouer des contacts ou se retrouver avec soi-même en se reconnectant avec l'extérieur et la nature préservée de nos territoires a fait un carton... à la Montagne et dans une moindre mesure à la Campagne.

De ces chiffres de fréquentation globale des accueils, il est peu probable que nous puissions en tirer des conclusions ou des tendances à moyen terme. Il y a eu une inconnue sur le déroulement de l'été, des comportements, des desideratas, des choix nouveaux, de quoi être partagé entre déception et contentement à ce sujet. Il convient de souligner le travail bien fait des agents d'accueil d'API, et plus particulièrement Béatrice Flaudias à temps complet sur site, qui sont parvenus à maintenir du lien durant toute la saison. Un grand merci à elles.

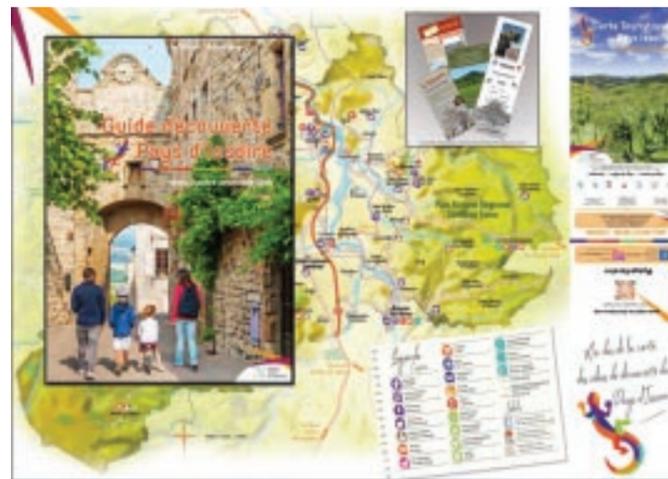
2020 restera une saison vraiment très particulière, chamboulée par la Covid-19

- En juillet et en août 2020, cœur de saison touristique, seulement un français sur deux est parti en vacances (contre 71% en 2019) : moins de congés et moins de budget obligent.
- La moitié des français "heureux partants" est globalement restée sur l'hexagone. Ceux partant traditionnellement à l'étranger se sont résolus en majorité à rester sur le sol français et ont compensé le déficit de clientèle étrangère. Un seul mot d'ordre en communication : cet été, découvrons le plaisir du dépaysement près de chez nous !
- La clientèle étrangère est en net retrait (réouverture progressive des fermetures de frontières dans l'espace Schengen du 3 juin au 1er juillet voir 15 juillet – mise en place de quatorzaine – test PCR...).
- La fréquentation de proximité - liée aux annonces progressives concernant la situation sanitaire - s'est accrue notamment en provenance de régions proches (Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées), des départements voisins (Allier, Loire, Rhône...) voir tout simplement de notre département.
- La présence de touristes français différents des autres années est à noter.
- Une absence quasi-totale de groupes, de scolaires, mais un engouement pour les vacances entre-soi, en cellule familiale élargie dans des hébergements sécurisés dit "safe".
- A la faveur d'une météo favorable et aux quelques mètres carrés de confinement, les vacanciers ont préféré les grands espaces, le tourisme vert, la nature préservée, les activités de plein air.

En termes de fréquentation dans le village, "Il y a eu beaucoup de monde dans les rues d'Usson cet été" !

En effet, la tendance "se reconnecter à la nature, au grand air, découvrir par soi-même" semble se confirmer plus que jamais avec une fréquentation sensiblement plus élevée que les étés précédents. L'écomètre sur la montée de la butte enregistre du 1er janvier au 31 décembre 2020, 35271 passages dans le sens allers-retours (34143 en 2019), soit **19410 personnes** comptabilisées à l'entrée (18096 en 2019), avec une moyenne journalière de 96 passages et un pic de fréquentation avec 689 passages le 1er août.

Malgré deux périodes de confinement au printemps et à l'automne, deux vagues de semi-déconfinement en juin, la fréquentation de la butte avoisine 8% de hausse sur l'année écoulée. Il semble que, cet été, les touristes soient bien partis à la conquête des sites naturels et aient découvert le plaisir du dépaysement près de chez nous !



PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Créé en 1985, ce label est attribué par le ministère de la Culture et de la Communication aux communes ou regroupement de communes qui animent le patrimoine naturel et bâti local.

Ce label est l'occasion pour les communes de l'API de construire ensemble un projet culturel en mettant en réseau les communes, les structures culturelles et les accueils touristiques, en créant divers outils pédagogiques pour faire découvrir les spécificités historiques, géographiques et patrimoniales de cette partie sud du département qui livre un "condensé de l'Auvergne".

Pour cela, l'équipe du Pays d'art et d'histoire organise : **visites guidées, théâtralisées ou nocturnes, animations pour enfants, ateliers du patrimoine, conférences, randonnées... Des expositions thématiques itinérantes** ainsi que des **publications** pour adultes et enfants sont également proposées.

La situation inédite du printemps a amené, il est vrai, l'équipe du PAH à engager une réflexion, en accord avec la municipalité, sur les adaptations et reports de visites, en adéquation avec le protocole sanitaire du déconfinement.

Les modalités pratiques, avec réservation préalable obligatoire auprès de l'Accueil Tourisme API et application des mesures barrières, ont accompagné chacun des 48 rendez-vous maintenus par le PAH sur le territoire, qu'il s'agisse des balades nature, des visites-jeux familiales et ateliers jeune public, ou encore des pauses patrimoine, des visites incontournables, expositions, etc. La programmation de juillet à octobre a pu se concrétiser avec des moments forts comme les visites théâtralisées à Vodable avec la Cie Acteurs et Pupitres sur un mode fantaisiste, les "rendez-vous au sommet", les nocturnes.

A Usson, les efforts n'ont pas été ménagés :

- **Deux visites "Trésors d'histoires" ont été proposées** les 31 juillet et 18 août, avec un nombre de participants limité à 20 personnes. Les réservations étaient complètes mais avec 6 désistements le 31 juillet en raison d'un fort orage et de la canicule ce jour-là.

- **Les visites enquêtes familiales**, intitulées "La cassette de la reine", initialement prévues les 21 juillet et 4 août, du fait qu'elles ne pouvaient pas avoir lieu en toute sécurité (manipulations d'objets, réduction importante des effectifs, problème d'adaptation du parcours) **ont été converties en livret-jeu autonome** disponible au Bureau d'accueil touristique et téléchargeable sur internet. Il prend la forme d'une enquête permettant de parcourir le village et l'église à travers 7 personnages suspects dans l'affaire du vol de la cassette de la reine.

Ayant touché environ 520 personnes (+ de 130 livrets-jeu en famille ont été distribués pour des petits groupes de visiteurs), ce livret s'est révélé d'une belle attractivité et est actuellement remaqueté pour être imprimé à 1000 exemplaires et reproposé l'été 2021.

- Le 54ème festival de La Chaise Dieu ayant été annulé, le concert-sérénade du 21 août précédé d'une visite de l'église Saint-Maurice d'Usson n'a pu avoir lieu.

- Il était également prévu d'effectuer des visites de l'église d'Usson le 7 novembre en préalable de la conférence programmée par les Amis de l'église Saint Maurice dans le cadre des "Rencontres Culturelles" mais cet événement a dû être annulé en raison du 2ème confinement.

- Une capsule vidéo sur Usson a été réalisée et diffusée le 23 mai ; elle a visiblement rencontré un grand succès. Si vous souhaitez visionner et relayer cette information, voici le lien Facebook de la vidéo : <https://www.facebook.com/cultureapi/videos/336992603945392/>

- Proposé la veille de la diffusion du film, voici le lien du jeu de puzzle en ligne : <https://www.jigsawplanet.com/?rc=play&pid=0375def86cf7&fbclid=IwAR0GHyl1emU8bwy-06DEEBtMd4wjO70tG6seLWP8hEEWdo8GPNE8DbieGc>

- Et enfin, voici le lien de la page Facebook où vous retrouverez d'autres vidéos du Pays d'art et d'histoires, les jeux et les actualités culturelles : <https://www.facebook.com/pg/cultureapi/posts/>



ORGANISMES REPRESENTATIONS



PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ

Le Parc Naturel Régional du Livradois-Forez est un syndicat mixte composé de la Région Auvergne Rhône-Alpes, des départements du Puy-de-Dôme, de la Haute-Loire et de la Loire, de 11 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et des 167 communes de son territoire, dont la commune d'USSON. Le Parc a été créé en 1986 notamment pour lutter contre le déclin démographique de son territoire et à l'initiative d'élus locaux.



L'ambition du Parc est résumée dans un slogan : "Inventer une autre vie, respectueuse des patrimoines et des ressources du Livradois-Forez, où frugalité se conjugue avec épanouissement".

Les Parcs Naturels Régionaux sont des outils de concertation et d'incitation qui visent à :

- Préserver et valoriser les patrimoines naturels et culturels,
- Favoriser le développement économique et la qualité du cadre de vie,
- Aménager le territoire,
- Informer et sensibiliser habitants et visiteurs,
- Conduire des actions expérimentales ou innovantes.

La commune d'USSON est située sur la frange ouest du Parc.

La description et les missions du Parc sont détaillées dans les éditions 2017 à 2020 de La Lanterne d'USSON, rubrique "vie communale" (lien : <http://www.usson.fr/spip.php?article61>)

Actualités du Parc

En 2020, à la suite des élections municipales, Stéphane RODIER maire nouvellement élu à THIERS, a remplacé Tony BERNARD à la présidence du Parc Naturel Régional du Livradois-Forez.

Le président sortant a été élu 1er vice-président en charge notamment des affaires juridiques.

Les vice-présidents sortants ont également été reconduits :

- 2e vice-présidente : Myriam FOUGERE (conseillère régionale),
- 3e vice-présidente : Annie CHEVALDONNE (conseillère départementale de Thiers),
- 4e vice-présidente : Nathalie BOUDOUL (maire de Berbezit en Haute-Loire),
- 5e vice-présidente : Corinne MONDIN (adjointe au maire d'Ambert et Présidente de la Maison du tourisme Livradois-Forez),
- 6e vice-président : Éric DUBOURGNOUX, (maire de Saint-Gervais-sous-Meymont),

La révision de la Charte couvrant 15 années à partir de 2024 sera l'un des principaux chantiers engagés par l'exécutif du Parc.

Quelques exemples d'actions du Parc

- Incitation à l'utilisation des énergies renouvelables pour les particuliers et les professionnels,
- Incitation à l'utilisation du bois local, ressource primordiale sur le territoire, dans la construction.
- Informations sur des thématiques diverses liées à la biodiversité (utilité des plantes vivaces dans nos jardins...),
- Mise à disposition des enseignants de "malles pédagogiques" afin d'aborder les thématiques liées au développement durable,
- Suivi de l'évolution des populations d'oiseaux, basé notamment sur les observations des habitants du parc,
- Gestion et animation de sites Natura 2000,
- Mise en œuvre du plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible de la vallée du FOSSAT (commune de JOB),
- Organisation de déplacements sur des sites naturels pour les élus du Parc pour favoriser des échanges sur le thème de la biodiversité...

ORGANISMES REPRESENTATIONS



Contacts

Courriel : info@parc-livradois-forez.org

Site Internet : www.parc-livradois-forez.org

Facebook : <https://www.facebook.com/parc.livradois.forez/>

Instagram : <https://www.instagram.com/parclivradoisforez/>

Twitter : <https://twitter.com/PLivradoisForez>

Soutien aux projets exemplaires en faveur de la nature ordinaire : Le Parc Naturel Régional Livradois-Forez, un interlocuteur au service des communes et communauté de communes

En 2019, l'association des Chemins d'Usson proposait à la municipalité de créer un verger conservatoire avec plusieurs cibles notamment la sauvegarde du patrimoine arboricole auvergnat et le maintien de la diversité biologique et génétique d'espèces fruitières en sursis depuis les années 60. Très intéressée par ce projet, la municipalité a mis à disposition de l'Association un terrain communal non exploité situé en contrebas du village d'une surface d'environ 2000 m² afin de recevoir des arbres fruitiers appartenant à des variétés anciennes et locales. Le 24 novembre 2019, une convention était signée entre le Président de l'Association des Chemins d'Usson et le Maire de la commune d'Usson.

En ce début d'année 2021, une nouvelle étape dans l'aménagement paysager de cet espace vient d'être franchie avec l'octroi d'une aide financière du Parc Naturel Régional Livradois-Forez à hauteur de 2000 €.



En effet, dans sa "charte 2011-2023", document de référence, validé et adopté par les communes et les communautés de communes adhérentes, pour le projet de territoire, le Parc a inscrit qu'il mettrait tout en œuvre pour mieux impliquer les élus, les habitants dans ses actions, notamment celles relatives à la connaissance et protection de la biodiversité.

Le dispositif "Soutien à des actions exemplaires en faveur de la Nature ordinaire" mis en place par le Parc a pour **bénéficiaires les communes et les communautés de communes** et vise deux types d'actions :

1. Pour des actions modestes, ne nécessitant pas de moyens financiers importants, mais qui ont besoin selon la nature des travaux d'un appui technique ou d'un peu de matériel, le Parc pourra apporter une aide maximum de 1000 €.
2. Pour des projets plus ambitieux et participatifs, l'aide pourra être de 2000 € maximum.

Exemples d'actions : Restaurer ou entretenir une mare - Réduire la pollution lumineuse - Poser des nichoirs à hirondelles ou chauves-souris dans et sur les bâtiments publics - Planter une haie et s'engager à produire du bois énergie - Planter des arbres fruitiers dans un objectif pédagogique - Réduire l'usage des pesticides dans sa commune (signature de la charte d'entretien des espaces publics avec Phyt'Eauvergne)...

Décembre 2020, **la commune d'Usson** s'est portée candidate à l'appel à "projet pour la Nature quotidienne" et a **solicitée une aide financière** sur la base d'un solide dossier monté par l'association des Chemins d'Usson. Ce projet d'un montant de 2080 €, présentant un caractère innovant, exemplaire et transférable, fondé sur l'implication, la participation et l'information des habitants a retenu l'attention du Parc qui a décidé mi-janvier 2021 de lui octroyer l'aide financière maximale de 2000 €. Une belle reconnaissance pour souligner l'engagement de la commune en faveur de la biodiversité et un encouragement significatif pour soutenir l'action de l'association des Chemins d'Usson dans la création et l'aménagement du verger conservatoire pédagogique et participatif d'Usson.



ORGANISMES REPRESENTATIONS



**COMPOSTONS
nos déchets !!**

LE **SICTOM** ET **USSON**,
UNE DÉMARCHE COMMUNE ENGAGÉE !

LE TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS, l'affaire de tous !

Il y a dans nos ordures ménagères et dans nos jardins un volume trop important de **biodéchets** et de **déchets végétaux** que nous devons valoriser. Aujourd'hui, c'est **30 % du poids de nos bacs gris** qui pourrait être composté !

Le **compostage** est une manière **100 % naturelle** de valoriser nos déchets de cuisine et de jardin en un amendement organique : le **compost**.

L'Etat a fixé un objectif de **généralisation du tri à la source des biodéchets**. Cette échéance est fixée pour **fin 2023**. A cette date, ces déchets ne pourront plus être collectés dans nos bacs à ordures ménagères.

Chacun d'entre nous se verra dans l'**OBLIGATION** de **TRIER** et de **COMPOSTER** ses biodéchets.

LE COMPOSTAGE, un objectif prioritaire pour le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE !

Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE vous propose depuis de nombreuses années d'acquiescer des **composteurs individuels**. Afin que cette pratique soit **accessible à tous**, il équipe également depuis 2018 les Communes qui le souhaitent de **composteurs partagés**.



De nombreuses Communes sont déjà engagées dans cette démarche. **N'hésitez pas à vous rapprocher du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE** et de votre **équipe municipale** pour lancer cette opération dans votre quartier !

Aujourd'hui, chacun d'entre nous doit être partie prenante de cette dynamique face aux enjeux de l'économie circulaire. Ce projet, c'est certain, se traduira par une **RÉUSSITE COLLECTIVE** !

Des RÉSULTATS HONORABLES sur votre Commune !



A noter : sur la commune d'Usson, vous bénéficiez d'un composteur gratuit par foyer, le reste à charge de 15 ou 20 € étant financé directement par la commune auprès du SICTOM Issoire-Brioude.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE au 04 71 50 32 92 ou consulter le site internet www.sictom-issaire-brioude.com

SICTOM Bon de commande
« composteur individuel »

Fourni avec un seau de 10 litres pour collecter les déchets de cuisine ainsi que les outils de montage et d'utilisation.

Un composteur en plastique recyclé de 320 litres (préconisé pour une surface inférieure à 500 m²)

Un composteur en plastique recyclé de 620 litres (préconisé pour une surface supérieure à 500 m²)

NOM : _____ PRÉNOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ COMMUNE : _____

TELEPHONE : _____ EMAIL : _____

à RETOURNER au : SICTOM Issoire-Brioude
ZONE ARTISANALE DE VILLE-BRIOUDE - BP 86 - 43102 BRIOUE CEDX
Sur la commune d'Usson, vous bénéficiez d'un composteur gratuit par foyer. Le reste à charge de 15 ou 20 € est financé directement par la commune auprès du SICTOM Issoire-Brioude.

ORGANISMES REPRESENTATIONS



Les consignes de tri évoluent sur votre commune !

Depuis de nombreuses années, le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE s'engage pour faire progresser le recyclage des emballages ménagers.

Les emballages étant toujours aussi nombreux, il a fallu trouver des solutions pour recycler davantage. Tous les acteurs du tri, de la collecte et du recyclage ont donc travaillé ensemble pour y parvenir.

Ça y est, **TOUS NOS EMBALLAGES**, sans exception, sont désormais destinés à notre bac de tri !

Chacun demandait depuis des années **des règles de tri plus simples, c'est fait !**

À compter du **1^{er} MAI 2021**, **100 % des papiers** et des **emballages** seront à déposer dans vos bacs de tri !

TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

NOUVEAU :

- POTS, BOÎTES, BARQUETTES, SACS ET FILMS PLASTIQUES, TUBES
- BOUCHONS, CAPSULES, COUVERCLES, BLISTERS MEDICAMENTS ...

TOUJOURS :

- CAHIERS, ENVELOPPES, LIVRES, CATALOGUES, JOURNAUX, PUBLICITÉS, SACS EN PAPIER
- CARTONNETTES, BRIQUES, BOÎTES
- FLACONS, BIDONS, BOUTEILLES, TUBES
- BOÎTES, CONSERVES, AÉROSOLS, CANETTES

N'imbriguez pas les emballages !

Toujours en VRAC !

La simplification du geste de tri permettra d'augmenter les quantités d'emballages recyclés, de réduire les déchets jetés dans nos bacs gris, de préserver nos ressources naturelles et ainsi de limiter l'impact de notre consommation sur la planète.

Il est possible qu'une fois cette extension mise en place, le volume de vos bacs soit insuffisant. Si c'est le cas, **n'hésitez pas à contacter le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE au 04.71.50.32.92** afin de réadapter leurs contenances.

Nous vous remercions et comptons sur vous, **nous sommes tous acteurs du recyclage !**

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE au 04 71 50 32 92 ou consulter le site internet www.sictom-issaire-brioude.com



ORGANISMES REPRESENTATIONS



SYNDICAT MIXTE DE L'EAU

de la Région d'Issoire et des Communes de la Banlieue Sud Clermontoise

UNE IMMENSE MACHINE HYDROLIQUE...

Histoire d'eau

En 1930, 23% des communes de France disposaient d'un réseau d'eau potable. L'alimentation en eau se faisait surtout à partir des fontaines publiques souvent construites sous la III^{ème} République avec le nom de l'édile gravé sur l'édifice. Dans le département du Puy de Dôme de l'entre-deux guerres resté très rural, la distribution d'eau potable devint un objectif majeur. Dans le sud du département, se crée, en 1936, le 1^{er} syndicat intercommunal à l'initiative d'élus : Docteur Malsang, Sénateur et Maire de Champeix, Henri Andraud, ancien Ministre, Raymond Terrasse, Conseiller général de Champeix regroupant une dizaine de communes. Si la ressource en eau est abondante, mais très inégalement répartie, la complexité des reliefs rend la distribution difficile... Enfin, dans les années 1950, le Syndicat se développe sous l'impulsion du Député Joseph Planeix et de l'ingénieur hydraulicien Henry Thiodat. Il est bien connu sous le nom de SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple) devenu récemment SME (Syndicat Mixte de l'Eau).

A Usson, avec l'adduction de l'eau du Cézallier, l'eau aux robinets coule depuis 1968. ...non sans qu'il y eut quelques problèmes comme aux alentours de Pâques 1970 où le journal titrait "Villageois en colère: depuis 6 semaines, la commune d'Usson est privée d'eau. Seule ressource : une antique fontaine.". La fontaine de la Reine Margot que nul n'a jamais vu tarir. Une galerie construite par nos ancêtres d'environ 200 mètres de long mène au captage. Celui-ci alimente la fontaine et l'abreuvoir dont le trop plein se déverse dans le lavoir. Commandaire, Monteigner, La Guille avaient aussi leur fontaine, d'autres lieux des serves, des puits ou la rivière Eau-Mère.

Les missions et compétences

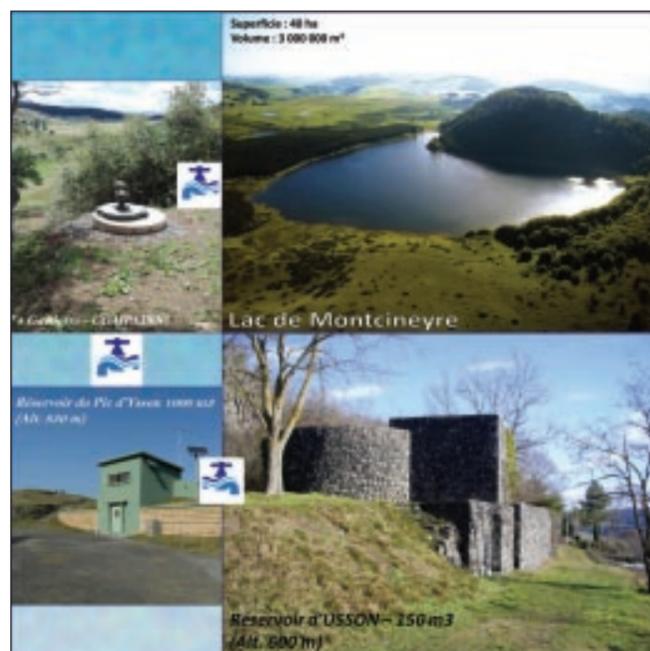
Regroupant aujourd'hui 104 communes, le SME est une collectivité territoriale, organisée en comité syndical, structurée par un bureau de 19 membres élus par le comité syndical, et dirigée par un président et des Vice-présidents. Cette collectivité exerce des missions obligatoires et des missions optionnelles :

- Ses missions et compétences obligatoires :

- Assurer la distribution de l'eau potable aux 94 000 habitants de l'ensemble du syndicat.
- Garantir la qualité et la quantité de l'eau distribuée.
- Participer au développement et à l'aménagement du territoire (prise en charge des infrastructures nécessaires à la distribution, des travaux de renforcements et de rénovation de réseaux...).

- Ses missions et compétences optionnelles :

- Assurer ponctuellement pour les collectivités adhérentes qui le souhaitent des prestations de services en matière d'assainissement collectif (réalisation d'études, plan de zonage, schéma directeur, diagnostics de réseaux, suivi destravaux).
- Réaliser, dans le cadre de la loi sur l'eau, le contrôle des dispositifs d'assainissement non Collectifs - SPANC - et mettre en place un contrôle périodique des installations.



ORGANISMES REPRESENTATIONS

Une représentativité particulière

Une des originalités est de ne pas avoir retenu le principe de la proportionnalité mais chaque commune, quelle que soit sa taille, quelle que soit sa population, dispose de deux délégués, ce qui donne à toutes les collectivités, mêmes les plus petites, la même représentativité et le même poids politique. Il y a là un principe d'égalité original, auquel toutes les communes sont particulièrement attachées.

Les chiffres clé du Syndicat

- 104 communes et 7 collectivités "clientes"
- 94 000 habitants desservis
- 46 000 branchements
- 9 296 218 m³ d'eau produite en 2019
- 175 réservoirs
- Capacité de stockage de près de 50 000 m³
- 105 ouvrages de production
- 1 950 km de réseau d'eau potable du Ø 32 mm au Ø 600 mm
- Moyenne du rendement de réseau à 77,05%

Commune d'Usson

USSON fait partie des communes de la ligne Sud. Elle est alimentée en eau potable par les captages de Montcineyre, Gardette, Jeansenet, Anglard, Pipet soit environ 20 ouvrages différents situés sur la Commune de COMPAINS. De plus, en secours, le Lac de Montcineyre (propriété du SME) peut être sollicité. L'eau prélevée sur les hauteurs de COMPAINS, transite ensuite via le réservoir du Pic d'Ysson, puis le passage sous la rivière Allier jusqu'au réservoir du bourg d'USSON (150 m³) avant de distribuer la majeure partie des abonnées de la Commune.

AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL

L'ADMR de Sauxillanges a fusionné avec l'ADMR du Vernet au 1^{er} janvier 2020 pour devenir l'ADMR Sauxillanges - Le Vernet.

Forte de 30 salariées et de 150 bénéficiaires la nouvelle association fournit environ 30 000 heures d'aide à domicile sur son secteur d'intervention qui s'étend maintenant sur 24 communes dont celle d'USSON.



Les interventions peuvent se faire dans différents cadres :

- prise en charge par la CAF (grossesse, naissance, maladie d'un des parents ou d'un enfant, incapacité passagère d'un des parents...),
- par les complémentaires santé (suite à une hospitalisation, une opération, un accident ou à cause d'un traitement...),
- par les caisses de retraite,
- par le Conseil Départemental (APA),
- ou bien en Gestion Directe c'est-à-dire à la charge du bénéficiaire (22 € de l'heure en semaine ou 29 € dimanches et jours fériés.)

Nous vous rappelons que toutes les sommes engagées bénéficient d'une réduction ou d'un crédit d'impôt de 50%.

Pour plus d'information, vous pouvez joindre Cendrine Fournet, secrétaire ADMR du secteur au 04 73 96 87 96 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30 (sauf mercredi après-midi).

ORGANISMES REPRESENTATIONS



Pour toutes vos questions juridiques ou techniques
sur le logement :

Acheter, vendre ou louer un logement,
investir dans l'immobilier, réaliser des travaux,
connaître les normes ou la qualité du bâti,
gérer un logement en copropriété ...

**Demandez des conseils d'experts
avant d'agir !**

Contactez le guichet unique
gratuit et indépendant

ADIL du Puy-de-Dôme

Par courrier, courriel, téléphone ou rendez-vous

Tous les jours de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, sauf le lundi matin.

Des permanences sont organisées sur le département.

Maison de l'Habitat - 129, avenue de la République - 63100 CLERMONT-FERRAND

04 73 42 30 75

contact@adil63.org www.adil63.org

Membre du réseau FAIRE



ORGANISMES REPRESENTATIONS



LES PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE

"A vos côtés"

Au cours de cette année si particulière, la vie de nos villages aura eu des allures de "montagnes russes" : le choc de la crise sanitaire et du premier confinement, puis la saison estivale, synonyme d'espoir et d'embellie économique (voire de "suractivité" pour certains d'entre nous), et de nouveau aujourd'hui la menace du virus et une arrière-saison brusquement interrompue. L'association a, quant à elle, la chance de pouvoir poursuivre son activité et fera de son mieux pour être à vos côtés, aussi bien en matière d'animation de réseau que de promotion, pour maintenir le lien et vous accompagner dans la reprise de l'activité touristique que nous espérons proche. Dans ce contexte difficile, notre label reste notre meilleur atout, soyons-en convaincus.

Le Président,
Alain DI STEFANO



Assemblée générale de l'association :

Annulée en mai 2020 pour cause de Covid, l'assemblée générale de l'Association "Les Plus Beaux Villages de France" s'est tenue le samedi 3 octobre 2020 à Monflanquin (Lot-et-Garonne).

Après 24 années à la tête du réseau national, Maurice CHABERT, Conseiller municipal de Gordes et Président du Département du Vaucluse, n'était pas candidat à sa succession. A l'issue des élections qui ont désigné les nouveaux membres du Conseil d'Administration et du Bureau, Alain DI STEFANO, Maire délégué de Yèvre-le-Châtel (Loiret) et Vice-président en charge de la Qualité lors de la précédente mandature, a donc repris le flambeau pour les six années à venir. Sur proposition de celui-ci, et à l'occasion d'un émouvant passage de témoin, Maurice CHABERT a été élu Président d'Honneur par acclamation. Outre ses instances décisionnelles, l'association a également renouvelé la composition de ses trois instances techniques : la Commission Qualité (sélection / contrôle des villages), la Commission Notoriété (communication / promotion) et la Commission Développement (développement économique). Bertrand LIVET, en tant que Maire d'Usson, a été élu au Conseil d'Administration et intègre à ce titre la Commission Notoriété ; il lui a été également remis officiellement le renouvellement du Label obtenu en 2019 pour 6 nouvelles années.



2014-2020 : une mandature active

Avant de mettre le cap sur la prochaine mandature, au cours de laquelle Les Plus Beaux Villages de France fêteront d'ailleurs leur quarantième anniversaire, l'Assemblée Générale fut l'occasion de faire le bilan des six années passées. L'association peut ainsi mettre à son crédit le classement de huit nouveaux villages et la réexpertise d'une centaine de villages membres, la conclusion d'un accord avec Flammarion, nouvel éditeur du guide de voyage officiel du réseau en trois langues (français, anglais, néerlandais), la création d'un nouveau site Internet, le lancement de l'événement «La Nuit Romantique» avec les associations italienne, wallonne et espagnole de «Plus Beaux Villages» ou encore la création d'une plateforme de réservation de séjours.

2020 : un début de mandature inattendu...

Comme l'ensemble du secteur touristique, Les Plus Beaux Villages de France ont été impactés par la crise sanitaire. De manière négative tout d'abord, pour apparaître finalement comme les destinations phares du post-confinement. Chaque événement national ou mondial affectant la sécurité et la qualité de vie des citoyens paraît conforter le statut des Plus Beaux Villages de France en tant que «valeur refuge» : des lieux préservés, à taille humaine, conjuguant beauté, calme et art de vivre, des lieux simples et "sains". Dès le printemps, les villages ont ainsi bénéficié d'une importante couverture médiatique et selon les premiers retours exprimés, la saison estivale aurait dépassé toutes les attentes pour une grande partie d'entre eux. La fréquentation du site Internet de l'association a enregistré une hausse de plus de 35% par rapport à 2019, tandis que son nombre d'abonnés sur Instagram a plus que doublé ! Certains villages ont par ailleurs noté une augmentation des ventes d'habitations... Destinations de proximité ou lieux de vie, Les Plus Beaux Villages de France semblent «cocher toutes les cases». Pourtant, face à la reprise de l'épidémie et à l'incertitude quant à la saison touristique hivernale, prudence et mobilisation restent de mise...

ANIMATIONS ET CULTURE

LA SAISON ARTISTIQUE 2020

Tourmentée... mais résistante !

Face à face avec l'Art contemporain à Usson

Dans les annales, la saison 2020 restera un traumatisme pour la municipalité et les créateurs d'Art contemporain qui malgré tout, n'auront cessé de créer et de nous subjugué par la beauté de leurs propositions.

Déjà bien avancée début janvier, l'édition 2020 présageait une saison artistique haute en couleur avec, comme toujours, une sélection rigoureuse d'artistes, des exigences sur la qualité des œuvres, un planning d'expositions bien ficelé, une communication dans les starting-blocks ; fin février ne restait que quelques détails à peaufiner avant le lancement prévu début avril.

Et puis, patatras, cap au pire avec la propagation du virus... Le 17 mars : la France est "confinée" pendant presque deux longs mois. A partir du 11 mai, un "déconfinement" progressif se dessine.

Mais était-il encore possible d'envisager à Usson une saison culturelle garantissant une organisation satisfaisante, et, le plus important : la sécurité de tous ? Malgré les inquiétudes, l'envie était là, l'énergie aussi ! La municipalité a fait le choix, au final, d'un retour à une vie presque normale avec des "retrouvailles" conditionnées par un protocole sanitaire strict et fermement appliqué dans tous ses bâtiments publics et sur toute la saison.

Dans la salle d'expositions du "Repaire de la salamandre" : port du masque obligatoire à partir de 11 ans, mise à disposition de gel hydro alcoolique en entrée et sortie, pose d'écran, aménagement des parcours de visite avec sens de circulation et distanciation physique marquée au sol afin d'éviter les croisements, flux maximal limité à 6 personnes à la fois.

Compte-tenu des conditions de sécurité mises en place et malgré une situation sanitaire fragile, les autorités nous ont donné le feu vert pour rouvrir au public les portes de nos lieux de visite, un mois avant la levée de l'Etat d'urgence le 10 juillet et le retour à une vie culturelle plus large. Comme nous le souhaitions, l'ouverture de l'église le 6 juin et celles du bureau d'accueil touristique, de la scénographie et de la salle d'expositions le 10 juin ont pu accompagner l'ouverture de l'Auberge de Margot et relancer la saison estivale.

Néanmoins, rappelons que l'annulation de deux expositions espérées – celle sur l'Art numérique et le Vitrail en avril et celle en mai des peintures de Christophe Desrayaud, invité d'honneur - n'a malheureusement pu être évitée. Pour être pragmatique, elles ont été reportées en 2021.

L'exposition plurielle avec les céramiques de Sabine Roubertou de l'atelier Terre de Lune, les œuvres picturales d'Annie Decroocq et les encres d'Angèle Spérius du 10 juin au 19 juillet avec des créations précieuses a été le point de départ d'une timide renaissance culturelle avec le plaisir retrouvé de partager des émotions, de rêvasser, de découvrir, de s'étonner, de s'extasier. Même ravissement du 21 juillet au 16 août avec l'exposition en "Noir et Blanc" de Michel Bricchi, photographe fidèle à l'argentique, de Marris Veensta et ses créations textiles singulières et Gallou experte dans l'"opportun'art" et l'art de la broderie. L'exposition du 18 août au 30 septembre avec quatre artistes et quatre approches différentes du portrait a clôturé l'édition 2020 : Sittelle avec une série de visages hauts en couleur, Aline Prost et ses dessins et illustrations d'une finesse extrême, de Lady von Caviar avec un cortège de portraits idéalisés en photomontage et de Julie Savary avec la présentation de sculptures phénoménales par leur caractère, par la précision du geste d'exécution.

L'heure du bilan a sonné ! L'épidémie de Covid-19 a sérieusement affecté la saison artistique avec une chute de fréquentation attendue mais surprenante par sa démesure de l'ordre de deux tiers avec seulement 2275 visiteurs : effet cumulé de l'annulation des deux expositions d'avril et mai et des mesures sanitaires strictes prises pour assurer durablement une sécurité maximale à la fois pour l'agent d'accueil et pour les visiteurs (port du masque obligatoire et jauge maximale fixée à 6 personnes). A cela s'ajoute certainement une certaine appréhension à se rendre dans des espaces clos et de surcroît de petite taille avec le spectre du coronavirus en maraude, mais aussi, après des semaines de confinement, un revirement des envies privilégiant surtout les activités de plein air, la Nature et les Grands Espaces. La communication également, entièrement dématérialisée par précaution, a souffert d'un manque de visibilité et de dynamique.

Quelle histoire tout de même ! A la réflexion, le bilan n'est pas si pessimiste : un scénario catastrophe a été évité avec beaucoup de réactivité, de ténacité et d'imagination et le soutien précieux des artistes que nous remercions chaleureusement. Cette situation sans précédent n'a pas réussi à doucher nos espoirs. Gageons que cette édition 2020, si particulière, puisse être le point de départ d'un retour à plus de sérénité en 2021. N'oublions jamais ce que les artistes ont à nous donner à rêver et à nous émerveiller.



EGLISE SAINT MAURICE

En voyage ou en visite, il est habituel d'entrer dans les églises, entre intérêt touristique et spiritualité. Tous les guides de voyage incitent à visiter des églises bien cotées souvent "estampillées", témoins du patrimoine architectural, culturel et spirituel d'un territoire. Le Puy de Dôme possède 868 monuments historiques et édifices inscrits et protégés répartis sur 264 communes. Beaucoup sont des édifices romans, quelques-uns très notoires à juste titre – en référence aux cinq églises majeures – et de nombreux autres plus modestes mais charmants et ravissants. Le territoire de l'Agglo Pays d'Issoire en est particulièrement riche : à Issoire, l'abbatiale Saint-Austremoine, joyau de l'art roman, célèbre pour ses dimensions, sa crypte, le décor de son chevet fait partie du top 5, c'est-à-dire des 5 églises romanes majeures de Basse-Auvergne. Dans les campagnes, des petites églises, chapelles castrales et autres prieurés se sont développées à profusion. A proximité d'Usson, un remarquable 'chapelet' : Sauxillanges, Nonette, Mailhat, Bantsat, Saint Jean Saint Gervais, Esteil... et de l'autre côté de l'Allier : Saint Hérent, le Fromental, Dauzat sur Vodable, Ronzières, Saint Floret, Chassagne - Mègemont-, Montaigut le Blanc...



L'attrait est évident pour les touristes : des curiosités à découvrir, de l'histoire, de belles photos à faire et même de la fraîcheur dans la chaleur estivale ! Certains en profitent pour se recueillir : l'endroit est ressourçant et le rythme des vacances le permet.

Pour les villageois, c'est plus un attachement bien réel à ces petits monuments. A Usson, si l'église paroissiale Saint Maurice qui chapeaute le village offre sans aucun doute une belle chronologie architecturale aux visiteurs, il faut souligner qu'elle accueille également, depuis dix siècles, les moments joyeux ou difficiles de la vie de notre communauté. C'est une raison pour laquelle la commune, avec l'appui des habitants, le soutien des associations d'Usson - notamment l'association des Amis de l'église Saint Maurice et Usson Passé Présent qui, cet été, se sont employés à en faire un lieu de rencontre de qualité autour de concerts, conférences... - et la mobilisation de diverses aides de l'Etat et des collectivités locales s'est engagée dans la restauration de cet édifice, un travail monumental à conjuguer au présent et au futur.

EGLISE	Avril	Mai	juin	Juillet	Août	Septembre	Avril à Septembre
Usson 2010	184	805	876	1814	2505	705	6889
Usson 2011							
Usson 2012	456	1037	406	1799	2224	374	6296
Usson 2013	356	1484	844	1857	3387	663	8593
Usson 2014	500	1168	615	2302	3858	665	9099
Usson 2015	611	1138	495	1611*	3123	243	5608
Usson 2016	923	1165	574	2675	3104	334	8795
Usson 2017	780	1009	494	2714	3660	238	8795
Usson 2018	47	1420	493	1912	3708	952	8530
Usson 2019	32	1253	700	2000	3744	717	8446
Usson 2020	fermé	fermé	321	2259	3758	500	6838

En termes de fréquentation...

La municipalité a finalement obtenu l'autorisation préfectorale d'ouvrir les portes de l'église au public à partir du week-end suivant celui de la Pentecôte c'est-à-dire les 6 & 7 juin dans le respect strict des conditions sanitaires en vigueur : port du masque à partir de 11 ans, sens de circulation, limitation à 10 personnes et gel hydro alcoolique.

Il est difficile de comparer la saison 2020 avec toute autre saison ; elle restera unique du point de vue de l'offre de visite, du rythme, des flux visiteurs et de l'accueil. A ce sujet, nous adressons nos remerciements à Colette Valleix, recrutée comme agent d'accueil, pour sa fonction accomplie avec professionnalisme.

Du 6 au 28 juin ouverte samedis et dimanches : 321 visiteurs (-54,14% / 2019 - accès refusé 64 personnes sans masques = 19,93%).

Du 4 au 31 juillet ouverte tous les jours sauf lundi : 2259 visiteurs (+12,95% / 2019 - accès refusé 300 personnes sans masques = 13,26%).

Du 1er au 30 août ouverte tous les jours sauf lundi : 3758 visiteurs (+0,37% / 2019 - accès refusé 286 personnes sans masques = 7,6%).

Du 5 au 20 septembre ouverte samedis et dimanches : 500 visiteurs (-30,26% / 2019 - accès refusé 63 personnes sans masques = 12,6%).

Soit, sur la saison 2020 : 6838 visiteurs (-4,5% par rapport à 2019 - accès refusé 713 personnes sans masques = 10,42%)



ANIMATIONS ET CULTURE

USSON SE SOUVIENT...

Deux fois par an, le 8 mai et le 11 novembre, la France entière célèbre la fin des deux conflits mondiaux et se recueille devant les Monuments aux Morts. Elle se souvient ainsi de ceux qui sont tombés pour notre liberté.

Si les Ussonnais n'ont jamais manqué à ces célébrations, le contexte de l'année 2020 les ont réduites au minimum de participants, notamment lors de la commémoration du 8 mai à laquelle seule une délégation du Conseil municipal et Jean LOUBARESSE, porte drapeau, ont pu assister.



HOMMAGES



Vito Maïda est parti... aujourd'hui, le voici en paix

C'est avec émoi et grande tristesse que la municipalité d'Usson a appris fin juillet la disparition de l'artiste sculpteur Vito Maïda au terme d'une longue maladie.

Plus connu par son prénom que par son patronyme, VITO, attaché à Usson où il fut habitant, y a laissé son empreinte en tant qu'artiste de talent et en qualité de Commissaire de l'exposition "Usson village en Arts". En effet, de 2008 à 2011, à l'invitation du Comité d'Animation de la commune, le sculpteur a organisé, en prélude à la saison estivale, un parcours découverte : balade artistique dans le bourg. Il avait ainsi proposé au départ à une trentaine d'artistes - pour finir sur une soixantaine en 2011 - venant majoritairement d'Auvergne et renouvelés à 60% chaque année d'investir sur un week-end des espaces atypiques du village. Les rues médiévales

et les lieux publics comme la salle du "Préau", mais aussi des lieux privés (granges, caves, vieilles demeures, cours, etc.) ont ainsi servi d'écrans pour mettre en valeur des œuvres présentant des formes d'expression très diverses : peinture, aquarelle, pastel, dessin, photographies, sculpture, collage, céramique, raku... Vito avait réussi son pari d'une manifestation où l'esprit est de "provoquer des rencontres artistiques hétéroclites et de créer une convivialité entre artistes et visiteurs"... et villageois.

Outre ses talents de coordinateur, VITO a exposé en divers lieux et notamment au Bureau d'Accueil Touristique d'Usson où ses remarquables sculptures sur bois et sur pierre ont capté l'attention des visiteurs et amateurs d'art.

Au nom de la commune d'Usson, la municipalité adresse ses plus sincères condoléances à sa compagne et sa famille.

Pierre Desnoyers s'en est allé rêver...

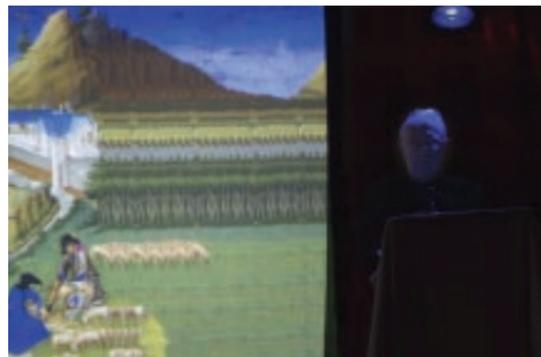
La mort est venue le cueillir subitement le 27 juin dernier à l'âge de 71 ans, nous frappant de peine et de stupeur, à quelques jours seulement de sa première représentation en l'église d'Usson.

Notre fidèle "troubadour" ne verra plus l'extraordinaire spectacle du coucher de soleil sur le village et ses merveilleux paysages. Car, c'est souvent à cette heure magique, entre chiens et loups que Pierre se préparait à donner son spectacle intitulé "Quand songent les nuits de pierre". Un conte musical évoquant le Moyen-Age et la Renaissance, nourri de 16 chansons ; des chansons de Pierre où les pierres profitent de notre sommeil, d'une certaine vacance de notre conscience pour donner, le temps d'un songe, réalité à leur mémoire.

Après un premier concert dans l'église d'Usson le 12 Août 2005, Pierre Desnoyers, avec régularité et une volonté hors du commun, proposait depuis 2013 en juillet et août son spectacle. Depuis le concept original et audacieux de produire un disque autour de légendes médiévales en 2000, l'artiste affectionnait la rencontre directe avec son auditoire, se suffisant du plaisir manifeste de narrer et chanter son conte et de sa capacité à établir une complicité avec le public faisant naître chez lui, avec grâce, un monde inédit, insolite et bouillonnant. Comme "Ce monde-là se révèle profitable à qui vient le rencontrer avec curiosité culturelle et vivace, en marge fantastique du réel et de l'imaginaire. Ce monde-là se révélera encore demain à celui qui, comme d'autres surent y revenir, saura le découvrir".

Ce spectacle lui a demandé plusieurs années de construction. Perfectionniste et passionné dans l'âme, Pierre en a écrit les paroles et les musiques, a réalisé les arrangements et a également enregistré les voix, effectué le mixage, signé la partie visuelle... Pierre a été un artiste à part entière, un philosophe, un penseur, un poète, un musicien passionné à l'infini. Tout cela reste "précieux" comme son accompagnement dans certaines manifestations d'Usson.

Laissant un vide ici-bas, nous souhaitons à ce passeur de rêves un bon voyage...



ANIMATIONS ET CULTURE

LA COMMISSION A L'ACTION SOCIALE

La commission ouverte à l'action sociale est chargée d'organiser notamment les festivités de fin d'année pour les enfants, les ados et les aînés de la commune. Cette année, dans le contexte sanitaire actuel, elle s'est également réunie pour organiser la distribution de masques aux habitants d'Usson, mais également pour mettre en place un service de courses livrées à domicile durant les confinements à destination des personnes les plus exposées aux risques liés au coronavirus.

Elle est composée des membres suivants :

Président : Bertrand Livet, Maire d'Usson

Conseiller délégué : Gérard Vernet

Membres : Michelle Bernard-Manceau, Cécile Bossé, Gabrielle Eymaron, Béatrice Gillard, Gaëlle Grenier, Marie Guinel, Marie-Hélène Sauvadet.

Les enfants :

Dans le contexte sanitaire que nous connaissons depuis le mois de mars dernier et dans le souci de préserver la santé de chacun, il s'est avéré malheureusement impossible d'organiser notre traditionnel après-midi festif en famille.

L'équipe municipale et la commission à l'action sociale ont souhaité, malgré ce contexte, entretenir des instants de plaisir en adressant à chaque enfant de la commune un livre d'édition ou d'auteur régional ainsi qu'une gourmandise pour combler leurs papilles.

Les adolescents :

Cette année 23 adolescents jusqu'à 15 ans ont reçu un "chèque-cadeau" d'une valeur de 15 euros à utiliser dans les commerces issoiriens.

Les aînés :

De même que pour les enfants, dans le souci de préserver la santé de chacun, il a été impossible d'organiser notre traditionnel repas de fin d'année.

Dans cet esprit et afin de soutenir l'activité locale, l'équipe municipale et la Commission à l'action sociale ont souhaité malgré tout entretenir des instants de plaisir en adressant aux aînés un "chèque-cadeau" à valoir à l'Auberge de Margot, pour un repas dominical à emporter ou en déduction d'un menu pris au restaurant, ainsi que des produits locaux (confiture et biscuits).

Le coronavirus est maintenant présent sur notre territoire et s'il est primordial de continuer à vivre, nous vous invitons à rester extrêmement vigilants quant au respect des gestes de protection appropriés.

Dans l'attente de pouvoir à nouveau nous réunir pour un moment de convivialité, nous vous souhaitons une bonne année 2021.

Prenez bien soin de vous et de vos proches.

LA CARTE FREE PASS

La carte "Free Pass", valable sur l'année scolaire du 1er septembre au 31 août, permet aux jeunes âgés de 11 à 20 ans inclus d'avoir accès à des réductions et avantages auprès d'associations, de commerces et de services (médiathèque, spectacles, centre aqualudique), ainsi que 3 chèques cadeaux de l'Office de Commerce d'Issoire pour un montant de 35 € (2x10 € et 1x15 €, valables jusqu'au 31 août 2021).

Lors de la saison 2019-2020, 18 enfants d'Usson ont retiré leur carte et ont ainsi pu bénéficier de ces avantages.

Pour la saison 2020-2021, le conseil municipal d'Usson a renouvelé la convention avec la ville d'Issoire. Le coût pour notre commune est de 35 € par an et par jeune retirant sa carte FREE PASS auprès de la Maison des jeunes d'Issoire.

Pour en bénéficier, il faut que les jeunes aillent retirer leur passeport à la Maison des Jeunes, Chemin de la fraternité à Issoire, munis d'une photo d'identité, d'une pièce d'identité ou du livret de famille et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture de téléphone fixe ou portable, facture de gaz ou d'électricité).

Horaires d'ouverture : lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi de 16h30 à 18h30

Tél. : 04 73 55 14 29

En savoir plus : <http://www.issoire.fr>



ANIMATIONS ET CULTURE



PETITE HISTOIRE DE GRANDES EPIDEMIES

2020 restera l'année de la covid, comme 1918/19, celle de la grippe espagnole. Mais de tout temps, le monde a connu d'autres grandes épidémies plus redoutables encore : la peste, la lèpre, le choléra, la phtisie, les maladies sexuellement transmissibles.

Dans un premier temps la Lanterne présente l'histoire des deux premières.

Pour tenter de s'en préserver, les moyens ont peu changé : isolement, hygiène, protection et plus récemment les vaccins.

Un mal qui répand la terreur... la peste, puisqu'il faut l'appeler par son nom.

C'est ainsi que La Fontaine décrit ce fléau dans sa fable les animaux malades de la peste.

Transmise par un parasite du rat, la maladie présente chez les patients des maux de tête, des nausées, des douleurs articulaires puis des ganglions lymphatiques sous les aisselles ou dans les zones infectées par la bactérie (bubons) entraînant rapidement la mort.

L'entassement des maisons dans les villes, le manque d'hygiène, les excréments assurent une large diffusion chez les populations.

En fait, elle est présente dès l'antiquité, puisque Périclès, homme d'état athénien en serait mort en 429 av J.C.

Déjà la Bible y voit la colère de dieu.

St Anastase évoque la grande épidémie de 542 dans tout l'empire byzantin, chaque jour des milliers de morts. Il y voit lui aussi une punition divine contre l'immoralité.



La peste réapparaît au moyen-âge. Au XIVème siècle, elle ravage l'Europe, faisant environ 50 millions de morts et plus de 75 millions dans le monde (50% de la population mondiale en 4 ans) et se mêlant à la guerre de cent ans et à la famine.

En 1345, elle naît en Mongolie puis se répand en Chine du nord faisant 13 millions de morts, puis Bagdad, Constantinople, enfin l'Europe par la Grèce et l'Italie comme à Florence ou Boccace en fait le point de départ de son Décaméron. Elle passe enfin en Espagne, Autriche et Allemagne, la France à partir d'Avignon et l'Europe du Nord. Notre région, elle aussi, a été touchée, toutefois, le village de Brenat, seul, semble avoir été épargné.

Ces sombres temps de la Grande peste noire se retrouvent dans l'iconographie, bien loin de la douceur du 1er gothique. L'image de la mort est partout présente : danses macabres, mises au tombeau, Piétas douloureuses...



Comment s'en protéger ? On ferme les maisons, on les signe d'une croix blanche, des fumigations, des masques, " Dieu nous ait en pitié" répète-t-on lors des messes et des pèlerinages.

On instaure une quarantaine, les portes sont bardées de fer, des fosses communes hors les murs, les médecins se cachent la bouche d'un linge de vinaigre portant robe rouge et baguette pour écarter.

Elle revient au XVIème siècle d'abord à Marseille puis ravage Londres où Samuel Peppys la décrit dans son journal.

Lors de la campagne d'Egypte de 1799, on connaît le célèbre tableau du Baron Gros en 1804 "Bonaparte visitant les pestiférés de Jaffa".



ANIMATIONS ET CULTURE

Tout aussi redoutable et tout aussi ancienne est la lèpre.

C'est une maladie infectieuse chronique provoquée par le bacille mycobactérium leprae. Elle touche principalement la peau, les nerfs périphériques, les voies respiratoires et les yeux.

On la trouve dès l'antiquité en Egypte, et dans les Evangiles : c'est de ce mal que serait mort Lazare, miraculeusement ressuscité par Jésus (voir le tableau dans notre église), ce même Jésus qui l'évoque dans la parabole du mauvais riche.

Au Moyen-âge, la lèpre se répand lors des invasions arabes et aux croisades : au VIIème siècle on la relate en Bretagne et en Provence, puis au XIVème siècle dans le midi, transmise à cause d'une certaine tolérance et sur les routes de pèlerinage vers saint Jacques.



Ensuite jusqu'en Allemagne.

Pour lutter contre ce fléau, les autorités s'organisent, la meilleure prophylaxie semble l'isolement.

On se souvient de cet épisode de Ben-Hur quand le héros retrouve sa mère et sa sœur recluse dans la vallée des lépreux.

Au Moyen-âge, l'église les prend en pitié. On les isole dans des tours murées avec un trou pour leur apporter leur pitance, au mieux dans des établissements organisés par les monastères : les Lazarets en souvenir du ressuscité. Les villes leur sont toutefois interdites et, portant long manteau et large chapeau, ils doivent se signaler aux rares passants par le bruit de leur crécelle obligatoire.

Si la maladie n'existe pratiquement plus en occident, elle sévit toujours en Afrique, en Inde et dans l'Asie du sud-est. Signalons pour conclure, le travail admirable d'ONG, en particulier de l'Ordre de Malte et de Raoul Follereau, pour tenter "d'humaniser" les lépreux.





LA FÉE DES ACTS (Fédération des Arts et Culture sur le Territoire de Sauxillanges)

Festival du TRAC (Théâtre de Rue Arts et Culture)

Petit rappel : ouvrir un périmètre défini à des actions culturelles de qualité, rassembler et fusionner les énergies, moyens et compétences des différents acteurs locaux (communes, associations, artistes et artisans d'art locaux, simples citoyens...), voilà ce qui avait en 2017 poussé les communes d'Egliseneuve-des-Liards, Saint-Jean-en-Val, Sauxillanges, Sugères et Usson à créer La Fée des ACTS (Fédération des Arts et Cultures sur le Territoire de Sauxillanges).

Cette synergie avait permis de mettre sur pied la 1ère édition du festival du TRAC à Sauxillanges du 27 au 30 septembre 2018 suivie d'une seconde du 25 au 29 septembre 2019 soutenues par la Région, le Conseil Départemental, l'Agglomération du Pays d'Issoire. Une franche réussite, tout comme par ailleurs les Préalables au festival en été. La Lanterne d'Usson de l'an passé a déjà mis en lumière l'ensemble de ces événements "phare" sur notre territoire.

L'édition 2020 promettait une offre de spectacles et d'animations aussi éclectique et encore plus riche. A cause des conditions sanitaires, la prudence et la responsabilité ont fait pencher la balance à l'unanimité pour une reprogrammation du 24 au 26 septembre 2021 à Sauxillanges, pour "plus de folies, de partages, de vivre-ensemble" !

Pour autant, la Fée des ACTS n'est pas restée inactive avec de nouveaux objectifs pour 2021 :

- Le 25 septembre 2020, l'assemblée générale s'est tenue à Usson, l'occasion de faire le bilan moral et le bilan financier très positif, même si la vigilance est de mise afin d'assurer la pérennité du festival.

- Les Préalables de l'été 2020 - rendez-vous réguliers dans chaque village adhérent - ayant été reportés : les "TRAC-NARTS" vous sont proposés de décembre 2020 à juin 2021 avec de nouveaux spectacles (concert, veillée contée, théâtre). Voir affiche. Réservez vos agendas ! Le samedi 24 juillet à Usson, est prévue - sous toute réserve - une veillée contée avec la Cie Coloconte, Nathalie Thibur et Yvan Bultez que nous avons eu le grand plaisir de recevoir en 2016 lors d'une visite "à la tombée de la nuit" du PAH.

- Du 24 au 26 septembre 2021, la Fée des ACTS proposera les mêmes spectacles tant espérés en 2020 : une programmation aussi diversifiée mais qui s'agrandira vers d'autres lieux atypiques de Sauxillanges, histoire d'intensifier la découverte patrimoniale et touristique du bourg monastique. L'objectif est aussi d'ouvrir l'offre artistique en l'équilibrant entre une trentaine de compagnies et groupes de musique : artistes locaux, artistes français et internationaux. Sont annoncés Patrice de Benedetti, la Cie les Dessous de Barbara ou encore le Crazy Safari... et des temps d'échanges avec les spectateurs comme en 2018 et 2019 seront reconduits.

- La coopération avec API se poursuit et s'étoffe avec de nouveaux partenaires : la SA-ESAT de Thiers, le Valtom, la Ressourcerie d'Issoire, la MAIF...

- Un accent est mis sur l'éco-citoyenneté. Des gobelets et des tee-shirts pour les bénévoles avaient été acquis et des panneaux directionnels réalisés en 2019. Dès le 26 septembre 2020, des ateliers se sont mis en place pour fabriquer tout au long de l'année du mobilier (toilettes sèches, panneaux, gradins, zones de tri...). Ce matériel sera à disposition gratuite des associations et des communes partenaires. La recherche de bénévoles est d'actualité.

Contact : Christelle Vautrin - chargée de mission
Renseignements au 04.73.96.80.25 ou par mail lsdp.sauxillanges@yahoo.fr



COMITE D'ANIMATION

En vue de la préparation des médiévales de 2020, le comité s'était retrouvé le week-end précédent le premier confinement pour faire des travaux d'aménagement du site (pose d'un évier et d'un chauffe-eau dans le local de la buvette aux remparts, et mise hors d'eau du bâtiment annexe de la buvette).



2021 sera également une année sans Médiévales car c'est avec moult chagrin que nous nous voyons contraints d'annuler cette grande fête qui permet de nous retrouver chaque année dans la convivialité et la bonne humeur générale.

Seule la Compagnie « Les Archiers dau Bayle » organisera, si les conditions sanitaires le permettent, un tournoi d'archerie "CONFINE", réservé aux seuls archers en compétition, sur les remparts d'Usson les 5 et 6 juin 2021, sans populasse ni troubadours.

Mais nous restons plus que jamais motivés et comptons sur vous tous pour nous aider à accueillir dans la Joie et la bonne humeur « les visiteurs », les archers, les troubadours et les saltimbanques de la prochaine édition. Vous pouvez d'ores et déjà noter dans vos carnets qu'elle se tiendra en juin de l'an de grâce 2022.



Nos projets de 2021 (sous réserve que les conditions sanitaires nous le permettent) :

Samedi 24 juillet :

Balade contée dans Usson sur le thème de l'arrivée de la Reine "Margot" en Auvergne et sa vie dans notre beau village. Une visite guidée par le Pays d'Art et d'Histoire.

Et la journée se clôturera par un spectacle « Pédago-tordu et participatif » (tout public) présenté par Gaspar LEVENTRE de la compagnie H. Ce dernier est jongleur, comédien, équilibriste, échassier et surtout maître conférencier. Ce spectacle nous est proposé par l'association de La Fée des ACTS dans le cadre du festival du TRAC.

Samedi 11 septembre :

Notre assemblée générale aura lieu le samedi 11 septembre à 16h30, suivi d'un apéritif pour se retrouver et remercier les membres du Comité et tous les bénévoles qui se joignent à nous spontanément pour la réussite de nos manifestations.

Comptant sur vous tous et avec l'espoir que cette crise sanitaire prenne fin rapidement, prenez soin de vous.
Le Comité d'Animation.





USSON PASSE PRESENT

3èmes Musicales d'Usson

Si en 2020, en France et dans le monde de nombreuses manifestations et parmi elles, les plus grands festivals ont dû être annulés, compte tenu du corona virus, les 3èmes Musicales ont pu se dérouler et assurer ainsi la saison estivale d'Usson tout en respectant les règles de précaution sanitaire : dans l'église, 5 concerts, 3 conférences et dans la salle du Préau, une exposition, sur la thématique du voyage à travers les siècles et les continents.

1ère étape, le 11 juillet : INOUBLIABLES MELODIES par l'ensemble Bel Accord. Pour ce concert inaugural le voyage est entré dans le château de la mémoire autour d'air sacré ou profane.



Le 13 juillet, entrée dans l'univers merveilleux et féerique des CONTES CHINOIS, transcendés par les chants traditionnels et la voix ensorcelante de Li Yun.

Le 14 juillet, jour de la Fête nationale, conférence. Jean Pierre Amiet a fait voyager dans les AVATARS DE LA MARSEILLAISE source d'inspiration de nombreux musiciens : de Rouget de Lisle à Tchaikovsky, de Schumann aux Beatles, de Berlioz à Gainsbourg... et bien d'autres.

Le 18 juillet, AIRS DE COUR ET AIRS PASTOURAUX. Un saut dans le passé grâce au son du clavecin et du chalumeau : tantôt airs de palais ou de salons, tantôt chants de bergers. Ce concert a donné lieu à l'enregistrement d'un CD dans notre église.

2020 a été l'année du 250ème anniversaire de Beethoven mais aussi du 270ème de la mort de J.S.Bach. Les 3èmes musicales ont voulu les célébrer.

Le 24 juillet, conférence : BEETHOVEN EN SON TEMPS par Bruno Souque et Michèle Bernard.

Le 1er août, concert par le Trio Basalte : DE BACH A BEETHOVEN.

Le 5 août, conférence au profit des Amis de l'église d'Usson par Jean Pierre Amiet : BEETHOVEN INSOLITE.

Du 20 juillet au 2 août, exposition : VOYAGE AU PAYS DE LA MUSIQUE (collections de Stéphane Glon-Amiet et de Laure Roussel). C'est à un extraordinaire voyage qu'invite cette exposition rassemblant près de 200 documents : tableaux, gravures, instruments de toutes les époques et de tous les pays de la légende mythologique au XXème siècle.

Le 14 août dernière étape, concert : XINARCA CHANTE LA CORSE, une nouvelle fois XINARCA a emmené le public dans l'âme corse, ferveur religieuse, chants de muletiers, le tout sentant bon le maquis.

Usson Passé Présent

Si tout le programme a été réalisé, ce n'est pas cependant, sans difficultés. La plus importante, a été la baisse du public par rapport aux estimations passées : contraintes sanitaires (masques, espacement du public, gel obligatoire) crainte des déplacements et de la contamination.

Les difficultés de trésorerie suite à ce problème ont pu être surmontées en partie grâce au soutien de la municipalité, de l'agglomération Pays d'Issoire et du Conseil départemental. Nous les en remercions ainsi que les artistes et les bénévoles.

A l'an prochain si les conditions le permettent le thème sera MUSICIENS EXCENTRIQUES ET NON-CONFORMISTES. Si vous êtes intéressés vous pouvez nous contacter.

Enfin, comme les années précédentes l'association a organisé LA 8ème FOIRE AUX LIVRES, AUX DISQUES ET VIEUX PAPIERS les 8 et 9 août.

CONTACT : Jean-Pierre AMIET – Tél. : 04 73 89 34 66 ou 06 01 42 00 82



ASSOCIATION DES AMIS DE L'EGLISE SAINT-MAURICE

2èmes Rencontres Culturelles d'Usson

Initiées par notre Association, les "Rencontres Culturelles d'Usson", saison 2, au profit de l'Eglise, se sont déroulées en l'église du 26 juillet au 20 Septembre 2020, et se sont déclinées en 7 manifestations et 6 visites musicales :

- 26 Juillet : les ruisseaux vers J-S Bach, récital de clavecin : 2 représentations par la claveciniste Kaori Yugami.
- 5 Août : Beethoven insolite. Conférence par Jean-Pierre Amiet.
- 22 Août : Clair de lune. Récital de piano : deux représentations par le pianiste Cédric Lorel.
- 19 et 20 Septembre : journées européennes du Patrimoine : Sonates d'automne : 6 visites musicales et 2 récitals par le violoniste Xavier Sichel.



322 adultes et 30 enfants ont assistés à ces concerts, la pandémie du coronavirus ayant eu un impact tant sur la programmation que sur la fréquentation. En effet, nous avons dû nous adapter en fonction de la situation sanitaire et respecter strictement les mesures de prévention prescrites par les pouvoirs publics.



Les partenaires qui ont soutenu nos "Rencontre Culturelles" sont la commune d'USSON, le département du Puy-de-Dôme et l'Agglo Pays d'ISSOIRE.

Le CREDIT MUTUEL (Caisse d'Issoire et Caisse du Massif Central) nous a, aussi, aidé financièrement et le "SUPER U" d'Ar lanc en nature.

65113 personnes ont été informées de nos Rencontre Culturelles par les réseaux sociaux.

Notons que la qualité de notre communication-papier a été particulièrement appréciée et a probablement aussi contribué à la forte hausse de nos adhérents et de nos donateurs dans un contexte peu favorable.

Malgré cette situation sanitaire exceptionnelle, notre capacité d'adaptation nous a permis de proposer une programmation à destination d'un plus large public sur un plus large territoire, d'équilibrer notre budget dans un contexte incertain, et de faire connaître nos actions pour la restauration de notre patrimoine local, avec, à l'horizon, des perspectives de réalisations concrètes.

Avec cette nouvelle année, je forme des vœux pour qu'enfin, ensemble, nous puissions tourner la page de cet an de misère 2020, et trouver des raisons d'espérer.

Rappelons-nous ce message d'espoir d'Albert Camus dans "l'étranger" :
"Au milieu de l'hiver, j'ai découvert en moi un invincible été."

Gérard Lebègue,
Président.





ASSOCIATION DES CHEMINS D'USSON

Une année pas comme les autres, notre association a subi les aléas de la pandémie que notre pays a vécu, et nous avons dû nous adapter en fonction des directives gouvernementales pour faire face à cette situation inédite.

Les travaux prévus de la passerelle reliant Usson à St Jean en Val ont été réalisés et pris en charge par les deux communes, des travaux solides et esthétiques : barrière de sécurité en fer forgé, mur de soutènement en pierres et plantations de végétaux locaux.

Malheureusement, la randonnée de printemps du 29 mars a dû être annulée pour cause de confinement national.



Nous avons travaillé sur l'élaboration du projet de création de verger conservatoire en faveur de la biodiversité.

L'Association a proposé l'année passée à la municipalité d'Usson de créer un verger conservatoire dans un but de sauvegarde du patrimoine auvergnat et de maintien de la diversité biologique et génétique de ses espèces fruitières. La municipalité a répondu favorablement à cette demande et une convention a été signée en partenariat avec la commune.

Ce verger qui est accessible au public a également un but pédagogique et social en proposant aux habitants d'Usson des ateliers autour de l'arbre fruitier (plantation, greffe, variétés locales...), des rencontres conviviales et intergénérationnelles.

Les premières séances de greffage ont eu lieu au printemps et à l'automne.

Le verger abritait initialement un pommier et un noyer. Ce sont rajoutés un abricotier, deux pommiers, un cerisier et un poirier, appartenant à des variétés anciennes, ainsi que la mise en place d'une pépinière (60 porte-greffes).



Des aménagements sont prévus sur le site : pour le rendre plus convivial : étude, fabrication et installation d'une table par un jeune adhérent de l'association.

Installer une signalétique informative et pédagogique. D'autres espaces sont envisagés pour accueillir des poiriers, pommiers, autour des remparts, sur des espaces communaux auparavant dédiés aux arbres fruitiers: pêchers, amandiers, pruniers.

Une subvention a été obtenue auprès Parc Livradois Forez via la commune d'Usson pour la réalisation de ce projet de verger conservatoire.

Encore un grand merci aux bénévoles de notre association et au partenariat avec la Mairie qui nous accompagne et soutient nos projets innovants pour valoriser notre village.

**Le Président,
Jean Pierre Granier.**



MAINS DANS LES CRINS

2020 fut une année particulière marquée par la crise sanitaire qui a impacté le centre d'équicie puisqu'il a été fermé durant le 1er confinement puis resté ouvert durant le deuxième, mais avec une activité ralentie du fait des contraintes de la situation.

Cependant, au cours de cette sombre année, une éclaircie !

Enfin, Le manège est installé, après plusieurs années de mobilisation pour réaliser ce projet ! Son inauguration a eu lieu le 27 septembre 2020.



Désormais, les séances d'équicie peuvent se réaliser quelles que soient les conditions climatiques, sans rupture de soins pour les bénéficiaires ainsi reçus dans un cadre plus confortable et sécurisant.

Le manège a été financé par des fonds publics (Commune d'Usson, Région, Fonds européens) et privés (Fondation Réseau Transport Electricité et Fondation Crédit Agricole) et par autofinancement de l'association alimenté par les dons de particuliers, des commerces, des entreprises et des clubs service. Un grand Merci à tous les donateurs.

"Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin" - Proverbe africain

Pour 2021, l'association portera son attention sur l'aide à apporter aux familles financièrement les plus fragiles pour lesquelles des partenariats se mettent en place afin de récolter des fonds.



CLUB DE LA BUTTE

Cette année 2020 a été marquée par la crise sanitaire liée à la pandémie COVID-19, ce qui nous a amené à reporter les manifestations que nous avions prévues : thés dansants, voyage, loto, ainsi que nos réunions bimensuelles.

A l'heure où j'écris ces quelques lignes, il est difficile de se projeter sur l'année 2021 quant aux manifestations éventuelles et à la possibilité de se retrouver un après-midi sur deux.

Je vous souhaite une bonne année 2021.
Prenez bien soin de vous et de vos proches.

**La Présidente
Gabrielle EYMARON
Tél. : 04.73.71.04.58**



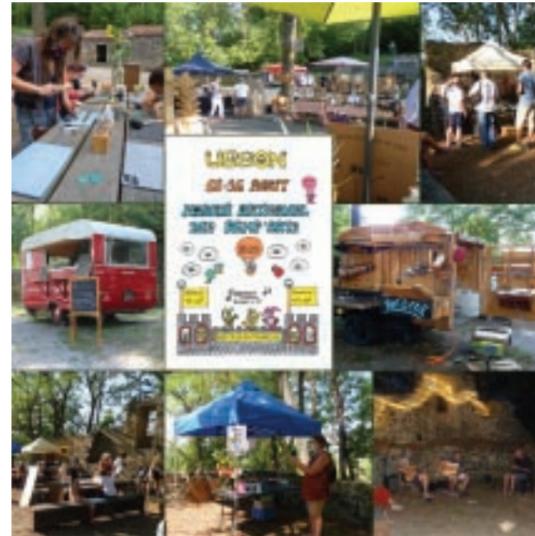
SAGA LIVRADOIS (Supers Animations Gérées par des Artistes en Livradois)

Notre nouvelle association SAGA LIVRADOIS, avec le soutien de la municipalité d'Usson, a pris son envol.

Ses objectifs :

- Organiser des manifestations artistiques et culturelles.
- Promouvoir les artistes et artisans d'art adhérents à l'association
- Développer le potentiel artistique du territoire.

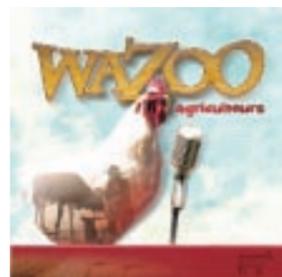
Cet été, suite à l'annulation de nombreux marchés et autres festivals d'art et d'artisanat due à la circulation de ce satané virus, un collectif de créateurs locaux, déroutés comme tout un chacun par cette situation inédite, s'est réuni et a décidé de prendre en main avec rapidité, mais prudence, l'organisation d'un marché en plein air à Usson. Dans le strict respect des règles sanitaires exigées et avec l'accord de la municipalité, notre 1er marché artisanal masqué des Remp'Arts a eu la possibilité de s'installer les 15 et 16 août 2020 dans le cadre idyllique des remparts d'Usson.



Notre marché mêlait art de tradition et art de création : en effet, une bonne douzaine d'artistes et artisans y étaient réunis : du cuir au bois, en passant par les sculptures en papier, le dessin ou la céramique, ou encore la vannerie et les bijoux en pierre, en bois... sans oublier les arbres tressés et les ateliers d'initiation au travail du cuir, au dessin et à l'origami pour les enfants : un bel échantillon de savoir-faire ! L'occasion pour de nombreux visiteurs de sortir en famille dans ce beau village, d'aller à la rencontre de créateurs, de partager leur passion et ainsi d'encourager une économie durable et de proximité. Envie de se restaurer, le Resto Ethik et la Boca étaient là aussi et proposaient leur "casse-croûte" bio, accompagnés des brasseries de Saint Babel et Fornabera pour la dégustation des bières artisanales produites à deux pas d'ici. Envie de boire un coup ? Aucun souci avec la buvette "bio bio tout à 1€" ! De même, se faire plaisir avec une glace à l'italienne au lait de chèvres était possible avec la fabrique de Sandra ! Le samedi, le trio des brigades du swing a fait passer à tous, à partir de 18h, une excellente soirée musicale "masquée", dans une ambiance chaleureuse ! Malheureusement la journée du dimanche a été gâchée successivement par les épisodes orageux intenses et en milieu d'après-midi, nos participants ont dû se résigner à remballer en toute urgence. Dommage, car après le déluge, de nombreux visiteurs ont afflués aux remparts sous un soleil radieux et un ciel redevenu bleu azur.

SAGA LIVRADOIS reste motivée pour poursuivre cette très belle aventure. Galvanisée par le franc succès de notre 1ère manifestation mi-août et encouragée par les bons retours, notre nouvelle association vous réservait pour fin novembre 2020 de belles surprises. Malheureusement le second confinement nous a porté un coup d'arrêt violent. Pour 2021, le collectif travaille sur de nouveaux projets à Usson : Festival des Remp'Arts en août - Marchés semi-nocturne pendant la période estivale - Marché de Noël...

ARVNETOURIX



La musique rurale est un bien commun essentiel pour Arvernetourix. L'association Arvernetourix, dont le but est de promouvoir la musique, a connu une année en berne coté spectacle. La culture et le divertissement sont sources de lien social. La crise de la COVID nous a privé de ce bien précieux pratiquement toute l'année. Un apéro concert est envisagé sur la commune en 2021, quand les conditions sanitaires le permettront. L'équipe d'Arvernetourix a quand même pu en 2020 promouvoir auprès des médias et sur les réseaux sociaux, le nouvel album de Wazoo. Le cinquième opus des troubadours auvergnats s'intitule "Agriculteurs". Cette ode aux campagnes françaises a déjà reçu un très bel accueil, puisque le clip du même nom affiche plus d'1 million de vues sur YouTube.



GUIDE DES DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Renseignements en ligne : taper la rubrique recherchée sur www.service-public.fr

Etat civil

- Déclaration de naissance : s'adresser à la mairie du lieu de naissance dans les 5 jours qui suivent la naissance.
- Déclaration de décès : la déclaration de décès est une démarche obligatoire qui doit être faite à la mairie du lieu du décès, dans les 24 heures qui suivent sa constatation.
- Extrait de naissance : délivré gratuitement par la mairie du lieu de naissance.
- Extrait d'acte de mariage : délivré gratuitement par la mairie du lieu de mariage.
- Acte de décès : délivré gratuitement par la mairie du lieu de décès ou du dernier domicile du défunt.

En savoir plus : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N359>

Identité - Passeport

- Carte Nationale d'Identité : (validité 15 ans)
- Prendre rendez-vous auprès d'une des mairies suivantes: Issoire, Brassac-Les-Mines ou encore Massiac.
- Passeport Biométrique (validité 10 ans pour les personnes majeures ou 5 ans pour les enfants mineurs).
- Prendre rendez-vous auprès d'une des mairies suivantes : Issoire, Brassac-Les-Mines ou encore Massiac.

En savoir plus : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N19810>

Autorisation de sortie du territoire pour les enfants mineurs de nationalité française

Pour les enfants mineurs de nationalité française, elle est téléchargeable sur ordinateur et n'est plus délivrée en mairie.

Elections

- Carte électorale :
- Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales.
- L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions), ainsi que pour les Français-e-s obtenant la nationalité à partir de 2020. En dehors de ces situations, il est nécessaire de demander à être inscrit sur les listes électorales (liste électorale d'une mairie ou liste électorale consulaire) pour pouvoir voter.

Vous pouvez vous inscrire :

- soit à la mairie de votre domicile,
- soit à la mairie d'une commune dans laquelle vous êtes assujetti aux impôts locaux (taxe d'habitation, contribution foncière des entreprises, taxe foncière sur les propriétés bâties ou non bâties) depuis au moins 2 ans,
- soit à la mairie de votre résidence si vous y résidez de manière effective et continue depuis au moins 6 mois,
- soit à la mairie de la commune où vous êtes assujetti à résidence obligatoire en tant que fonctionnaire public,
- soit à la mairie de la commune où la société, dont vous êtes le gérant ou l'associé majoritaire ou unique depuis au moins 2 ans, est inscrite au rôle des contributions communales depuis au moins 2 ans.

Divers

- Certificat de concubinage : s'adresser à la mairie du domicile munis d'une pièce d'identité et des justificatifs de domicile pour les personnes vivant ensemble afin de remplir l'attestation sur l'honneur de vie commune.
- Pacte Civil de solidarité (PACS) : vous devez faire enregistrer la déclaration conjointe de Pacs en vous adressant soit à l'officier d'état civil (en mairie) de la commune de résidence commune, soit à un notaire
- Pour la déclaration conjointe d'enregistrement du Pacs, les futurs partenaires doivent se présenter en personne et ensemble à l'officier d'état civil de la mairie où ils déposent leur Pacs, munis des documents originaux et de leur pièce d'identité en cours de validité.
- Recensement militaire : tout jeune Français qui a 16 ans doit faire la démarche de se faire recenser
 - auprès de la mairie de son domicile,
 - ou auprès de la mairie de la commune où est situé l'organisme auprès duquel il a fait élection de domicile.

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC). Le jeune doit faire la démarche lui-même. S'il est mineur, il peut se faire représenter par l'un de ses parents. Il doit se rendre à sa mairie avec les documents suivants : Pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport et Livret de famille. Il n'est pas nécessaire de fournir un justificatif de domicile

- Carte de séjour : délivrée par la Préfecture 18 boulevard Desaix 63000 Clermont-Fd.



Numéros utiles



Pompiers : 18 SAMU : 15 Police : 17

112

Pour toutes urgences, composez le 112. Ce numéro est prioritaire et fonctionne sur les téléphones fixes et portables. Vous serez redirigés vers le service approprié

Santé / Social :

ADMR Aide à domicile en milieu rural Aides ménagères	2 place Saint Martin 63490 Sauxillanges	04 73 96 87 96
CAF Caisse d'allocations Familiales	15 Rue du Mas 63500 Issoire	08 10 25 63 10 Ouvert du Lu au Ve (sauf Je) de 8h30 à 12h et 13h30 à 16h
CPAM Caisse primaire d'Assurance Maladie	28 Rue Antonin Gaillard 63500 Issoire	01 84 90 36 46 Ouvert du Lu au Ve de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30
CLIC Centre Local d'Information et de Coordination	11 Rue Espagnon 63500 Issoire	04 73 89 67 38 Ouvert du Lu au Ve de 9h à 12h30 et 13h30 à 17h
EHPAD Charles Andraud	6 Rue de l'Hospice 63490 Sauxillanges	04 73 96 82 24
MSA Mutualité Sociale Agricole Service social	24 Avenue Jean Jaurès 63500 Issoire	04 73 89 70 52
Maison Médicale de Sauxillanges	ZA les Champs Rouges 63490 Sauxillanges	04 73 96 82 56
Cabinet Infirmier Sauxillanges	Maison Médicale Route de Sugères 63490 Sauxillanges	04 73 96 86 33

Services Publics :

Mairie d'Usson	12 Rue de la Mairie 63490 Usson	04 73 71 05 90 Ouverture : Lundi 9h-13h / Jeudi 14h-18h30/ Samedi (1 ^{er} et 3 ^{eme} du mois) 8h30-10h30
Agglo Pays d'Issoire (API) Administration Générale	20 Rue de la Liberté BP90162 63504 Issoire Cedex	04 15 62 20 00 www.capissoire.fr
Maison de Services (API)	1 Place de Verdun 63490 Sauxillanges	04.73.96.37.62 Mds.sauxillanges@capissoire.fr
Conseil départemental du Puy de Dôme	Hôtel du Département 24 Rue St Esprit 63000 Clermont-Ferrand	04 73 42 20 20
Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	59 Boulevard Léon Jouhaux CS90706 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2	04 73 31 85 85
	1 esplanade François Mitterrand CS20033 69269 Lyon Cedex 2	04 26 73 40 00



Direction Départementale des Territoires Puy de Dôme	22 av Jean Jaurès 63500 Issoire	04 73 89 85 00
Gendarmerie Communauté de Brigades de Sauxillanges et Brassac les Mines	19 route d'Issoire 63490 Sauxillanges	04 73 96 81 55 Ouverture du Public : Mardi 8h-12h et Vendredi 14h-19h Sinon, transfert de l'accueil du public à la Gendarmerie de Brassac les Mines du Lu au Sa 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h Dimanche de 9h à 12h et 15h à 18h Tel : 04 73 54 08 88
Centre des Finances publics	3 Bd Léon Blum 63500 Issoire	04 73 89 76 00 (standard)
La Poste	Place de la Liberté 63490 Sauxillanges	3631 Ouverture du public : Du Mardi au Jeudi : 8h45 - 11h45 // 14h - 16h45 Samedi : 9h - 12h
Mairie de Sauxillanges	2 Place St Martin 63490 Sauxillanges	04 73 96 80 25 Ouverture : lundi au vendredi 8h30-12h / 13h30-17h
Bibliothèque de Sauxillanges	Mairie de Sauxillanges 63490 Sauxillanges	04 73 96 37 65 Mercredi et Vendredi 16h30-18h30. 1 ^{er} dimanche du mois 10h-12h
Préfecture du Puy de Dôme	18 Bd Desaix 63500 Clermont-Ferrand	04 73 98 63 63
Sous-Préfecture d'Issoire	1 Bd de la Sous-Préfecture 63500 Issoire	04 73 89 07 76

Divers :

Association « Les plus beaux villages de France »	Rue de la barrière 19500 Collonges La Rouge	05 55 84 08 50 https://www.les-plus-beaux-villages-de-france.org/fr/
Bibliothèque de Sauxillanges	Mairie de Sauxillanges 63490 Sauxillanges	04 73 96 37 65 Mercredi et Vendredi 16h30-18h30. 1 ^{er} et 3 ^{eme} dimanche du mois 10h-12h
Déchetterie de Sauxillanges	Chemin des Rochettes Route de St Babel 63490 Sauxillanges	04 73 96 88 92 Mardi à Samedi : 9h-12h // 14h - 18h
Orange France Télécom Service commercial Accueil professionnels	Rue Jean Bigot Centre commercial Carrefour 63500 Issoire	10 14 10 16
Informations SNCF	Avenue de la gare 63500 Issoire	www.infolignes.com
Suez Eaux France	10 Avenue Pierre Mendès France 63500 Issoire	Service client : 04 20 10 20 20 Service Urgence : 09 77 40 11 35
Office de tourisme Pays d'Issoire	9 place St Paul 63500 Issoire	04 73 89 15 90 info@issoire-tourisme.fr https://www.issoire-tourisme.com/
Parc Naturel Régional Livradois Forez	Maison du parc 63880 St Gervais-sous- Meymont	04 73 95 57 57 https://www.parc-livradois-forez.org/
UFC (Union Fédérale des Consommateurs) Issoire	Maison des Associations 20 Rue du Palais 63500 Issoire	04 73 55 06 76



Photo : Bertrand LIVET - Coucher de soleil sur la chaîne des Pays vu du village d'Usson - 11 juillet 2019